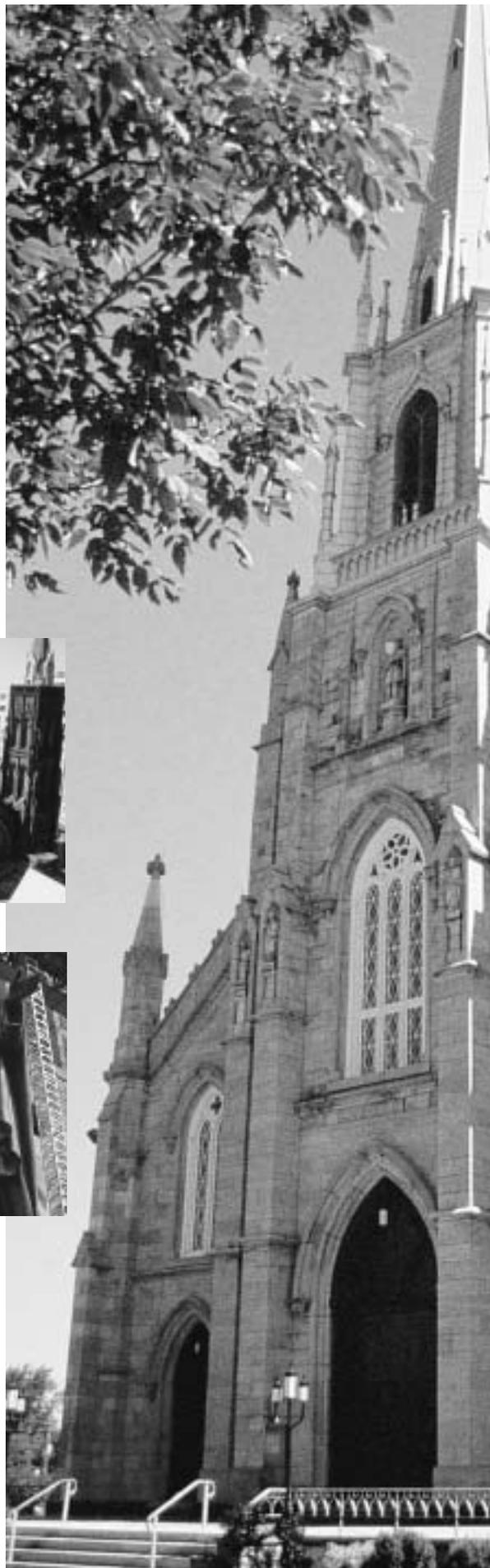


Bilan de l'intervention *1995-2001*



Programme de
Soutien à la restauration
du patrimoine religieux



Bilan de l'intervention

1995-2001

Coordination :

JOCELYN GROULX

Recherche et rédaction :

CAROLINE DUBUC
JOCELYN GROULX
BERNARD LAMOTHE

Collaboration :

Fondation du patrimoine
religieux du Québec
FRANÇOIS BOISSONNEAULT
GERMAIN CASAVANT
CLEMENT DEMERS
LOUIS-MARIE GALLANT
DAVID HANNA
ANDRE LAMOUREUX
PAUL-ÉMILE PARE
CLAUDE TURMEL
MARC-HENRI VIDAL
Ministère de la Culture et des
Communications du Québec
MONIQUE BARRIAULT
MONIQUE BOURGET
MARIO BRODEUR
REJEAN MARTEL
JOHN MICHAUD
GUY-ANDRE ROY

Remerciements :

Membres des tables
de concertation régionales
Conseil d'administration de la
Fondation du patrimoine religieux
Directions régionales du ministère
de la Culture et des
Communications

Révision linguistique :

Ginette Lachance

Graphisme et mise en page :

Siamois graphisme



Programme de
Soutien à la restauration
du patrimoine religieux

Table des matières

Sommaire.....	5
Introduction	11
1. Fondation du patrimoine religieux du Québec	
1.1 Mission.....	13
1.2 Historique.....	13
1.3 Valeurs et principes.....	14
1.4 Structure organisationnelle et décisionnelle.....	15
1.5 Principes de conservation et de restauration	17
1.6 Activités connexes réalisées par la Fondation	17
2. Soutien à la restauration du patrimoine religieux	
2.1 Description.....	21
2.2 Clientèles visées	21
2.3 Admissibilité.....	21
2.4 Protocoles d'entente	23
2.5 Comité de coordination.....	23
2.6 Visibilité du programme	24
3. Bilan de l'intervention	
3.1 Critères d'évaluation des projets.....	27
3.2 Répartition de l'aide financière.....	28
3.3 Évaluation de l'intervention.....	30
3.4 Fonctionnement des tables de concertation régionales.....	43
3.5 Partenariat financier avec le milieu.....	49
4. Retombées de la sauvegarde du patrimoine religieux	
4.1 Retombées économiques.....	53
4.2 Retombées culturelles et touristiques	54
5. Enjeux	
5.1 Pérennité et diversification du financement	57
5.2 Inventaire et hiérarchisation des biens religieux	59
5.3 Action des tables de concertation régionales.....	60
5.4 Élargissement du programme de Soutien	61
5.5 Accessibilité, accueil et mise en valeur touristique.....	62
5.6 Édifices religieux excédentaires	63
6. Propositions.....	69
Liste des tableaux et graphiques.....	71
Bibliographie	72
Annexes.....	75



Source : M. Sarrhou

Sainte-Clothilde,
Grand-Lac-Victoria.



Source : FPRO

Église St. Andrew, New Carlisle.

Sommaire

Les principes

La Fondation du patrimoine religieux du Québec, créée en 1995, est une **corporation privée sans but lucratif**, à caractère **multiconfessionnel**, qui œuvre **à l'échelle du Québec**. Elle a pour mission d'aider les représentants de communautés et de traditions religieuses, propriétaires d'édifices, de biens mobiliers et d'œuvres d'art d'intérêt patrimonial, à assurer la conservation et la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux par la restauration et l'entretien préventif.

La Fondation agit en **partenariat** et en **collaboration étroite** avec, d'une part, les collectivités locales et les propriétaires des biens et immeubles patrimoniaux des diverses traditions et communautés religieuses de toutes les régions et, d'autre part, le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

L'action de la Fondation est **décentralisée**. Dans les régions, la Fondation a mis en place des tables de concertation auxquelles collaborent des représentants des traditions et communautés religieuses ainsi que du Ministère.

Depuis le début de ses opérations, la Fondation a fait siens **des principes de conservation et de restauration reconnus à l'échelle internationale** par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

Les actions

L'essentiel des actions de la Fondation est réalisé dans le cadre du programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux, du ministère de la Culture et des Communications. Un premier volet concerne la **restauration des lieux de culte et autres édifices à vocation religieuse** construits avant 1945, utilisés à ces fins depuis plus de 50 ans et qui ont une valeur patrimoniale. Un second volet concerne la **restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers** ayant une valeur patrimoniale

et qui sont conservés dans les lieux de culte officiels et les autres édifices à vocation religieuse. La participation du Ministère peut aller jusqu'à 85 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets approuvés.

La Fondation réalise par ailleurs un certain nombre d'**activités de promotion, d'information, de réseautage et de formation** : publications (guide pratique de conservation et d'entretien, brochure touristique, dossier sur les principes de conservation, bulletin d'information trimestriel); site Internet sur le patrimoine religieux; organisation de colloques; organisation de stages pour les jeunes architectes.

Depuis 1995, le gouvernement du Québec a accordé une **contribution financière de 111,5 M\$ à la Fondation du patrimoine religieux**. De cette somme, 106 M\$ sont destinés à la restauration de biens immobiliers (volet 1) et 5,5 M\$ à la restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers (volet 2). Jusqu'à présent, le programme de Soutien a permis de contribuer à la **restauration** complète ou partielle **de 760 édifices religieux patrimoniaux** (au coût de 88,4 M\$) **et de 184 œuvres d'art** (au coût de 2,5 M\$).

Les projets de restauration d'édifices religieux (lieux de culte, presbytères, couvents, chapelles, etc.) ont été **répartis entre les diverses régions, traditions et communautés religieuses au prorata des besoins**. La région de Montréal canalise 25 % des subventions, celle de Québec-Chaudière-Appalaches 24 %, suivie de la Montérégie (12 %) et de Laval-Laurentides-Lanaudière-Outaouais (11 %). La répartition entre les traditions religieuses révèle que 75 % des subventions sont allés à la restauration d'édifices catholiques, 17 % à la restauration d'édifices d'autres traditions (anglicane, de l'Église Unie, presbytérienne, orthodoxe, juive et autres) et 8 % à des édifices de communautés religieuses.

Jusqu'à présent, la majorité de l'aide financière accordée dans le cadre du programme de Soutien a été dirigée vers des **projets de restauration et de conservation préventive de lieux de culte patrimoniaux**. Toutefois, le programme a permis

d'intervenir sur plusieurs autres types d'édifices ou de biens religieux d'importance patrimoniale.

Ainsi, le programme a soutenu des projets de restauration d'une cinquantaine de presbytères, d'une vingtaine d'orgues, de murs d'enceinte et de calvaires de cimetière et de quelques chapelles de procession. Du côté du patrimoine architectural des communautés religieuses, 37 propriétés ont reçu une aide financière dans le cadre du programme pour la restauration d'édifices patrimoniaux tels que des couvents, des monastères, une abbaye, un séminaire et des chapelles.

Une autre caractéristique de l'intervention du programme de Soutien est le fait que les **travaux de restauration de plusieurs édifices religieux patrimoniaux sont réalisés par phases**. Ainsi, sur les 760 biens et édifices patrimoniaux subventionnés dans le cadre du programme, près de 1 300 projets de restauration ont été financés jusqu'à présent. Cette façon de procéder est nécessaire, étant donné les dimensions importantes des bâtiments à restaurer et la capacité financière des communautés locales à contribuer aux travaux.

Les retombées

Sur le plan patrimonial, l'action menée dans le cadre du programme de Soutien a permis de **conserver des dizaines d'édifices religieux présentant un intérêt architectural, historique ou artistique qui, autrement, auraient été fermés et, très probablement, détruits** (ex. : église Saint-Léon-le-Grand de Maskinongé, église Saint-Enfant-Jésus-du-MileEnd à Montréal, Christ Church de Saint-André Est, etc.).

Depuis six ans, 760 biens religieux et édifices patrimoniaux du Québec ont reçu une aide financière du programme de Soutien permettant d'effectuer, dans la majorité des cas, **des travaux de gros œuvre (structure, fondations, maçonnerie, toiture) ou pour satisfaire aux normes qui en garantissent la stabilité et la sécurité**.

Considérant que le nombre total des édifices religieux admissibles (lieux de culte, presbytères, couvents, etc.) s'élève à plus de 3 000, **le programme a donc permis d'intervenir sur près du quart de ce parc immobilier**.

D'autre part, cette action a permis de **restaurer, de revitaliser et de rendre à leur communauté des joyaux du patrimoine religieux québécois**.

À titre d'exemples :

- la **cathédrale Marie-Reine-du-Monde de Montréal** (9 M\$; contribution du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada et de nombreux partenaires privés à la restauration de la maçonnerie, de l'électricité, du système de gicleurs, de l'éclairage et du parvis de cet édifice majeur);
- la remise en état de trois des quatre petites **églises** de traditions différentes, du village de **Kinnear's Mills** (100 000 \$ pour préserver cette concentration multiconfessionnelle et ce patrimoine paysager exceptionnels au Québec);
- le dégagement et la restauration de l'**église Saint-Roch de Québec** (avec les contributions de la Ville de Québec et de la Commission de la Capitale nationale, pour des opérations totalisant près de 2 M\$, qui ont permis à l'église Saint-Roch de redevenir visible et d'exercer toutes ses fonctions pastorales, sociales et culturelles);
- une intervention technique d'envergure pour stabiliser la façade, redresser le clocher et consolider la structure de l'**église Saint-Léon-le-Grand de Maskinongé** (1 M\$, incluant la contribution de la paroisse).

Ces quelques exemples, représentatifs des **divers types d'interventions** réalisées dans le cadre du programme de Soutien, mettent également en évidence **diverses formules de partenariat** que suscitent ce programme et la **productivité de ces partenariats**.

Sur le plan de la **participation des collectivités locales** au financement des travaux de restauration, la Fondation **a plus que doublé la proportion requise** dans le programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux, qui était de 15 %. Jusqu'à présent, **la participation du milieu s'élève à 33 %, soit** pour des subventions versées atteignant 88,4 M\$, **près de 45 M\$ ont été investis par le milieu**, grâce à la participation des villes, des organismes régionaux, de l'entreprise privée, du gouvernement fédéral et des citoyens.

Cela revient à dire que, pour chaque dollar d'investissement consenti par les pouvoirs publics, environ 50 cents sont ajoutés par le milieu, ce qui crée un **effet de levier suffisant pour assurer la rentabilité économique de l'investissement**.

Sur le plan des **retombées économiques**, une extrapolation jusqu'à 2001 des résultats mesurés sur la période de 1996-1999 permet d'affirmer que, pour une dépense atteignant 148 M\$ en six ans (somme ajustée en fonction de la croissance annuelle des coûts), le programme de Soutien a engendré la **création de 2040 années-personnes de travail**, soit 1403 emplois directs et 637 emplois indirects, tandis que les **retombées pour les gouvernements** s'élèvent à **34,9 M\$** (23,3 pour le gouvernement Québec et 11,6 pour le gouvernement du Canada).

Sur le plan touristique, les réalisations du programme de Soutien ont notamment permis d'**accroître la présence des lieux de culte patrimoniaux dans l'offre touristique québécoise** : recensions dans le Guide touristique général de Tourisme Québec, brochure promotionnelle conjointe avec Tourisme Québec ou avec une association touristique régionale, dépliant local ou régional, signalement dans un guide touristique régional, etc.

En ce qui concerne **l'accessibilité des édifices restaurés et l'accueil des visiteurs**, plusieurs organismes locaux et régionaux consacrent leurs ressources à l'accueil des visiteurs et des touristes dans les lieux de culte patrimoniaux. Selon leurs représentants, **la demande touristique pour le patrimoine religieux a connu une croissance au cours des dernières années, qui devrait se poursuivre** dans les années à venir.

Les enjeux et les propositions

L'enjeu prioritaire pour la Fondation demeure la **pérennité du financement**. Bien que l'on estime à quelque 250 M\$ les dépenses que consacrent chaque année les propriétaires à la gestion et à l'entretien de l'ensemble du parc immobilier religieux, et malgré l'importance de l'aide accordée par le Ministère à la restauration du parc immobilier religieux patrimonial (20 M\$ par année en moyenne), **les besoins prévisibles paraissent encore supérieurs aux sommes disponibles**. Selon une estimation sommaire des seuls coûts inhérents aux travaux d'urgence et de rattrapage,

ces besoins se chiffreraient à plus de 150 M\$, ce qui requiert une subvention de **30 M\$ par an au cours des trois prochaines années**, à laquelle s'ajouterait une participation du milieu de 20 M\$ par an en moyenne.

Par ailleurs, certains aspects encore marginaux de l'action de la Fondation (sensibilisation, formation, mise en valeur et promotion touristique du patrimoine), ainsi que la réalisation de certains types de chantier (églises monumentales en milieu urbain) requièrent **l'exploration de nouveaux partenariats** et la **diversification des sources de financement**.

Un autre enjeu important réside dans la **connaissance du parc immobilier** : jusqu'à présent, la Fondation et les tables de concertation ne disposent ni d'un inventaire, ni d'une hiérarchisation des édifices religieux à l'échelle du Québec, ni d'un « bilan de santé » global des quelque 3 000 édifices admissibles au programme qui constituent son parc immobilier. De tels outils permettraient notamment de **mieux prévoir les besoins financiers**, de **mieux répartir les fonds disponibles**, de **mieux déterminer la priorité des projets et des travaux**, et d'**effectuer un meilleur suivi**.

Les tables de concertation, **pilliers de l'action décentralisée de la Fondation et lieux par excellence de la participation des collectivités locales**, se sont donné des critères communs de sélection et de détermination des priorités des projets et des travaux, et ont élaboré une diversité de stratégies qui rendent compte des particularités de leur contexte. On note cependant une **grande disparité des ressources** dont elles disposent et des problèmes auxquels elles sont font face. Cette situation suggère la mise au point d'outils d'évaluation, de gestion et de décision pour soutenir les tables et renforcer leur action.

Plusieurs aspects du patrimoine religieux ne sont pas admissibles au programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux : archives documentaires et photographiques, patrimoine funéraire, églises modernes. La Fondation se préoccupe d'**étendre l'aide gouvernementale à d'autres aspects du patrimoine religieux**.

Les travaux de restauration, et notamment les travaux d'urgence, ayant canalisé la majeure partie des ressources, tout le **volet de mise en valeur** du patrimoine, pourtant essentiel à sa revitalisation, a été un peu mis de côté jusqu'à présent. Bien que divers organismes publics comme privés et plusieurs propriétaires s'impliquent dans la

promotion touristique et l'accueil, **les ressources consacrées à ce domaine demeurent modestes et les actions ne font pas l'objet d'une concertation et d'une coordination qui en accroîtraient la qualité et l'efficacité.**

Un nombre croissant de lieux de culte patrimoniaux, dont la fréquentation est insuffisante, **ne seront plus utilisés pour la pratique religieuse** et, donc, ne seront plus admissibles au programme. Certains risquent d'être fermés et aliénés. Pour la Fondation, il existe une **hiérarchie des solutions possibles**, à commencer par la réutilisation à des fins religieuses par une autre communauté, le partage entre deux communautés, la conversion des espaces annexes à des fins d'activités lucratives et la création d'espaces polyvalents (recyclage partiel), le recyclage dans des fonctions compatibles, en préservant les caractéristiques architecturales et les volumes intérieurs, et, en dernier recours, la démolition. Déjà, des **ententes au sujet des lieux de culte excédentaires** ont été signées à Québec et à Montréal. Quant au Ministère, il a créé le programme de Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux.

Pour relever ces défis, la Fondation propose :

1. de conclure, avec le gouvernement du Québec, une **entente de financement à plus long terme** permettant de répondre aux besoins financiers identifiés dans le cadre d'une planification triennale;
2. d'**explorer de nouveaux partenariats financiers**, notamment dans le cas d'interventions portant sur des édifices d'importance majeure, et de **planifier**, en collaboration avec le Ministère, une **diversification du financement accordé par le gouvernement du Québec** à divers aspects de l'action de la Fondation (ex. : Tourisme Québec, Fonds Jeunesse, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, etc.);
3. de **réaliser, à l'aide d'un financement gouvernemental, un inventaire méthodique et systématique des édifices religieux patrimoniaux sur l'ensemble du territoire**, comportant une inspection, une analyse, une catégorisation de chacun des édifices selon des critères uniformes, ce qui permettrait de

hiérarchiser les édifices, d'établir un ordre de priorité des interventions, de mieux planifier la nature, les coûts et la séquence de ces interventions, et qui fournirait aux tables de concertation, à la Fondation et au Ministère un précieux outil de décision et de gestion;

4. de poursuivre la consolidation du parc immobilier en considérant en priorité les **projets de restauration des biens et des édifices religieux d'intérêt patrimonial** selon les principaux critères reconnus (valeurs historique, architecturale et d'authenticité), en particulier ceux qui bénéficient d'un statut juridique (classement, reconnaissance, citation) en vertu de la Loi sur les biens culturels;
5. de répondre en priorité aux **besoins de réparations d'urgence et de rattrapage** dans la sauvegarde des bâtiments religieux, notamment les travaux de gros œuvre et d'amélioration des systèmes de protection contre les incendies et d'électricité;
6. d'encourager les **travaux de mise en valeur** (restauration des décors intérieurs, mesures d'embellissement et d'accessibilité) permettant de rendre plus attrayants les édifices religieux patrimoniaux d'intérêt touristique;
7. d'étudier, avec les représentants du Ministère, **l'élargissement du programme aux églises modernes d'intérêt exceptionnel**, aux archives religieuses et au patrimoine funéraire;
8. de **soutenir et de renforcer les tables de concertation régionales**, notamment par la réalisation d'un inventaire et d'une hiérarchisation des édifices patrimoniaux à l'échelle du Québec, ainsi que par la **production d'outils de décision et de gestion sur mesure** (guide d'entretien des bâtiments religieux, brochures portant sur les techniques de chantier, liste de vérification ou autres);
9. de réaliser, en partenariat avec Tourisme Québec, un **plan d'action pour le développement du tourisme religieux** au Québec et d'évaluer l'opportunité de mettre en place un fonds permettant de soutenir financièrement les activités de promotion du patrimoine religieux;

10. d'établir, avec les instances locales, un **accès accru aux sites religieux patrimoniaux d'intérêt touristique** et de produire une documentation standardisée destinée aux visiteurs;
11. d'**offrir, aux visiteurs et touristes** des principaux lieux et édifices religieux patrimoniaux du Québec, **un accueil de qualité** (horaires, visites guidées et d'interprétation), notamment par la réalisation, en collaboration avec les propriétaires et organismes intéressés et avec l'aide gouvernementale, d'un **programme d'emplois d'été**, correspondant à la saison touristique, pour l'embauche et la formation de guides-interprètes;
12. d'**étendre, à l'ensemble du Québec, les ententes** entre les autorités religieuses et le Ministère, **en vue de préserver le parc immobilier des édifices religieux patrimoniaux jugés excédentaires**. De telles ententes devraient favoriser toutes les solutions de rechange à la fermeture et à l'aliénation des édifices considérés comme excédentaires par leurs propriétaires;
13. d'évaluer, avec les représentants du Ministère, la possibilité de **créer une fiducie de gestion des immeubles religieux excédentaires** en réponse au risque de disparition ou d'altération irréversible d'édifices et de lieux patrimoniaux, et pour mettre fin aux interventions de sauve-qui-peut.



Source : FFRQ

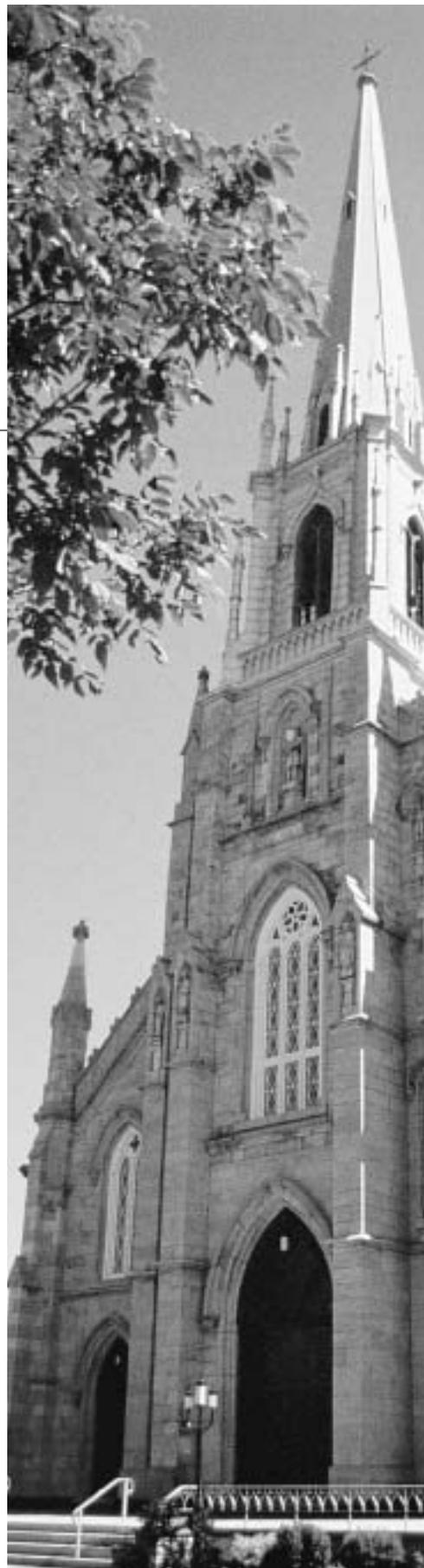
Église Hatley United, Hatley.

Introduction

La Fondation du patrimoine religieux du Québec affiche, depuis le début de ses opérations financières au printemps de 1996, un bilan plus que satisfaisant, tant en ce qui a trait à l'implication des communautés locales qu'à l'aide à la réalisation de projets permettant la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux religieux. Entre avril 1996 et septembre 2001, pas moins de 760 édifices religieux d'intérêt patrimonial de toutes les régions du Québec ont bénéficié d'une aide financière dans le cadre du programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux.

Le présent bilan a été rédigé par la Fondation, en consultation avec ses partenaires du ministère de la Culture et des Communications du Québec. L'étroite collaboration des représentants du Ministère et des membres des tables de concertation nous a été particulièrement précieuse dans l'analyse de la répartition de l'aide financière, l'évaluation qualitative de l'intervention ainsi que les priorités et problématiques régionales.

Bonne lecture.





Source : F. Brault

L'imposante basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré vue de l'autre côté du fleuve.

1 • Fondation du patrimoine religieux du Québec

1.1 Mission

La Fondation du patrimoine religieux du Québec (la Fondation) est une **corporation privée sans but lucratif**, à caractère **multiconfessionnel**, œuvrant à l'échelle du Québec. Elle a pour mission d'aider les représentants de communautés et de traditions religieuses, propriétaires d'édifices, de biens mobiliers et d'œuvres d'art d'intérêt patrimonial, à assurer la conservation et la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux par la restauration et l'entretien préventif.

1.2 Historique

La préoccupation des traditions et communautés religieuses pour leur patrimoine n'est pas nouvelle, et des comités d'art sacré existent au Québec depuis une trentaine d'années. De même, les autorités civiles se préoccupent, depuis un certain temps, de cette richesse culturelle collective : à titre d'exemple, en 1981 le *Répertoire d'architecture traditionnelle de la Communauté urbaine de Montréal* recensait les lieux de culte de son territoire présentant un intérêt patrimonial.

Cependant, depuis le début des années 1960, la pratique du culte a diminué, au Québec comme ailleurs, alors que notre société connaissait des mouvements de population, de la campagne vers la ville, et des quartiers centraux des grandes villes vers la banlieue. Ces phénomènes ont entraîné une baisse, dans certains cas importante, de la fréquentation des lieux de culte et, par conséquent, une réduction des ressources affectées à l'entretien de ces lieux. Il en est résulté une lente dépréciation, affectant plus ou moins gravement l'ensemble des édifices religieux du Québec, et notamment les édifices les plus anciens, susceptibles de présenter un intérêt patrimonial.

Le projet de mettre sur pied une organisation vouée au patrimoine religieux est donc né de groupes œuvrant déjà à sa conservation et à sa mise en valeur. Devant la nécessité d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine, alors que la tâche apparaissait trop lourde pour les communautés de fidèles, ces groupes cherchaient le moyen d'assurer qu'un financement suffisant et récurrent soit consacré à la restauration et à l'entretien préventif du patrimoine religieux.

Dès 1983-1984, le Comité de construction et d'art sacré du diocèse de Montréal obtient, des gouvernements du Canada et du Québec, dans le cadre des programmes de création d'emplois, une somme de 15 M\$ consacrée aux travaux de restauration de 115 églises catholiques. Le diocèse de Québec et un certain nombre d'églises d'autres régions bénéficient également de subventions pour des travaux de conservation du patrimoine religieux.

Par la suite, divers groupes se forment dans le but de préserver et de mettre en valeur le patrimoine religieux québécois. En 1992, à la suite d'une rencontre entre représentants de diverses traditions religieuses de Montréal, l'association Heritage Alive / Héritage Vivant est créée. Regroupant des représentants de la plupart des traditions, propriétaires de patrimoine religieux dans la région de Montréal, elle prendra le nom d'Association interconfessionnelle Pierres Vivantes. Par ailleurs, l'étude GINTER présente l'inventaire des travaux à effectuer sur 53 lieux de culte de Montréal (42 églises catholiques, 5 églises anglicanes, 3 églises unies et 3 synagogues), révélant des besoins financiers de 75 M\$.



Page couverture de l'étude Ginter.

L'année suivante, le Programme d'infrastructures Canada-Québec accorde 7,5 M\$ aux travaux de réfection des églises patrimoniales, un tiers venant du gouvernement du Canada, un tiers du gouvernement du Québec et un dernier tiers des communautés locales. À Québec, pour le diocèse catholique, une somme de 6 M\$ est partagée en parts égales entre le gouvernement du Québec et les fabriques pour la sauvegarde et la restauration du patrimoine religieux.

Du côté des communautés religieuses catholiques, une corporation est créée en 1995 sous le nom de Mission patrimoine religieux, afin d'aider les congrégations religieuses du Québec à conserver, à faire connaître et à promouvoir leur patrimoine religieux.

Toujours en 1995, les représentants de Pierres Vivantes et le comité exécutif des économistes diocésains du Québec soumettent au ministère de la Culture et des Communications du Québec un **projet de partenariat pour assurer le financement de la restauration et de l'entretien préventif du patrimoine religieux**. Les autorités politiques et administratives du Ministère accueillent avec enthousiasme ce projet qui s'étend sur tout le territoire du Québec. Ce **partenariat** s'inscrit à l'intérieur d'une **volonté gouvernementale qui consiste à s'associer avec les agents du milieu pour favoriser une plus grande appropriation du patrimoine par la population**.

La Fondation signe, le 19 octobre 1995, une entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux. Cette entente prévoit un budget initial de 35 M\$, échelonnés sur cinq ans, pour la restauration du patrimoine religieux au Québec. Devant l'ampleur des besoins, le gouvernement du Québec accordera des sommes supplémentaires au fil des ans, portant ses investissements à un total de 111,5 M\$, pour répondre aux besoins de restauration des édifices et des biens religieux patrimoniaux dans les différentes régions du Québec.

1.3 Valeurs et principes

Valeurs du patrimoine religieux pour le Québec

Aux yeux de la Fondation, le patrimoine religieux québécois apparaît comme un **patrimoine fondateur**, si l'on considère que la préoccupation religieuse et les établissements religieux ont été présents dès l'origine de la société québécoise.



Église Saint-Nom-de-Marie, Sayabec.

Dans l'ensemble de notre patrimoine culturel, il est **le plus universel, le plus diversifié et le plus riche**. Il est également **le plus visible et le plus répandu** sur le territoire.

Enfin, il constitue une **expression majeure de la culture québécoise** et un **élément important de notre identité**, exprimant **les valeurs sociales, éthiques et philosophiques** de notre société.

Principes de base

La pierre angulaire de la Fondation est son **partenariat** et sa **collaboration étroite** entre, d'une part, les communautés locales et les propriétaires des biens et édifices des diverses traditions religieuses de toutes les régions et, d'autre part, le ministère de la Culture et des Communications.

Ce partenariat doit permettre de répondre aux besoins réels de restauration et de conservation préventive des édifices, et de respecter les priorités établies à l'échelle du Québec. Il suppose une sensibilisation des communautés locales à



Église Anglicane, Rouyn-Noranda

l'importance du patrimoine religieux, afin de les amener à participer à sa mise en valeur. Des actions concrètes de restauration des édifices contribuent à la sensibilisation des communautés, favorisant la sauvegarde de ce patrimoine religieux.

Le second principe de base de la Fondation est l'**action décentralisée** de ses structures. Dans les régions, la Fondation a mis en place des tables de concertation auxquelles collaborent des représentants des traditions et des communautés religieuses ainsi que du Ministère. On met ainsi en pratique l'un des grands principes d'action de protection du patrimoine religieux, formulé par la Commission des biens culturels du Québec (*Le patrimoine religieux du Québec*, printemps 1996) qui suggère, entre autres, que si les citoyens participent à l'édification de l'avenir du patrimoine religieux, ils se sentiront davantage responsables, s'approprieront ce patrimoine et assumeront sa protection.

Pour ce faire, il faut préférer la régionalisation à la « métropolisation », c'est-à-dire continuer la décentralisation déjà amorcée et inciter les collectivités, au sens le plus large du terme, à prendre en charge leurs biens culturels. Dans cet esprit, au sein de la Fondation, **les décisions sont prises au niveau régional, et chaque tradition ou communauté religieuse établit les priorités** pour son propre ensemble de bâtiments.

1.4 Structure organisationnelle et décisionnelle

Pour faire la gestion du programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux, une structure organisationnelle et décisionnelle a été mise en place.

Voir l'annexe 1 : Liste des membres des structures organisationnelles.

Assemblée générale des membres

Les membres de la Fondation sont les représentants désignés par les autorités religieuses des propriétaires de biens et d'édifices patrimoniaux, issus des traditions et des communautés religieuses dans toutes les régions du Québec.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration, formé de quinze personnes élues par l'Assemblée générale des membres, supervise l'administration courante de la Fondation et voit notamment à la planification stratégique et au bon fonctionnement des tables de concertation régionales. Ses membres assurent le lien entre la Fondation, les traditions et les communautés qu'ils représentent et toute la population.

Comité exécutif

Le comité exécutif est formé de cinq personnes élues au sein du conseil d'administration. Il élabore et propose des stratégies et des recommandations qui seront soumises par la suite au conseil d'administration.

Direction générale

La direction générale assure, avec un minimum de personnel, une permanence à la Fondation. Elle administre les fonds réservés à chacune des régions à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire globale et s'assure du respect des protocoles et du processus auxquels sont soumis les projets. Elle est en contact permanent avec les différentes régions par l'entremise des présidents, des secrétaires et des représentants du Ministère aux tables de concertation régionales. Elle monte également des dossiers de recherche (églises modernes, tourisme religieux) et met au point des outils connexes (site Internet, bulletin d'information) pour assurer la protection du patrimoine religieux.

Tables de concertation régionales

Les tables de concertation ont été mises sur pied dans chacune des régions du Québec afin de mieux répondre aux réalités et aux besoins régionaux. Des représentants des traditions propriétaires de bâtiments patrimoniaux, des communautés religieuses, du ministère de la Culture et des Communications et des experts en matière de patrimoine (historiens, architectes, etc.) siègent aux tables régionales.

Tables de concertation régionales

Région 01	Montréal
Région 02	Québec–Chaudière–Appalaches
Région 03 a	Bas-Saint-Laurent
Région 03 b	Gaspésie–Îles de la Madeleine
Région 04 a	Saguenay–Lac-Saint-Jean
Région 04 b	Côte-Nord
Région 05	Laval–Lanaudière–Laurentides–Outaouais
Région 06 a	Montérégie
Région 06 b	Estrie
Région 07	Abitibi–Témiscamingue
Région 08	Mauricie–Centre-du-Québec

Comité des orgues

Ce comité de la Fondation réunit pour la première fois des experts des différentes grandes écoles de musique du Québec. Depuis 1996, le Comité des orgues est chargé d'analyser les dossiers et de conseiller les tables de concertation régionales relativement aux différents projets de restauration d'orgues qui sont présentés à la Fondation. Entre autres, les membres de ce comité ont pour mandat de définir la valeur ou les caractéristiques d'un orgue patrimonial, de déterminer les travaux admissibles et de s'assurer que les travaux de restauration seront faits selon les règles de l'art et respecteront le caractère patrimonial de l'instrument (suivi des travaux de restauration par un expert mandaté par le Comité).

Mission patrimoine religieux

Fondé en 1995, l'organisme Mission patrimoine religieux représente 140 congrégations de tout le Québec. Il a pour objectifs la sauvegarde et la promotion du patrimoine des communautés religieuses. Des représentants de Mission patrimoine religieux sont présents au sein des tables de concertation régionales de la Fondation et évaluent les besoins financiers du parc immobilier des communautés religieuses. Cette représentation constitue un lien privilégié avec les congrégations propriétaires d'édifices patrimoniaux et permet une meilleure distribution des budgets d'aide financière alloués aux communautés religieuses.

Comité du volet 2

Ce comité est composé de représentants de la Fondation, du ministère de la Culture et des Communications et d'experts d'institutions muséales réputées, et il est chargé de sélectionner les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt patrimonial dans le cadre du volet 2 du programme de Soutien.

Comité de coordination

Le Comité de coordination est formé de quatre représentants de la Fondation et de quatre représentants du Ministère. Il a pour rôle de veiller à l'application des termes du protocole d'entente entre la ministre de la Culture et des Communications du Québec et la Fondation.

1.5 Principes de conservation et de restauration

Depuis le début de ses opérations, la Fondation a fait siens des principes de conservation et de restauration reconnus à l'échelle internationale par le **Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)**. La reconnaissance de ces principes doit guider les responsables de la gestion des édifices ainsi que leurs différents professionnels dans la protection et la sauvegarde du patrimoine religieux.

L'application de ces principes amène à faire des choix, qui nécessitent le recours à des professionnels (architectes, ingénieurs) pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des chantiers. Aussi la Fondation recommande-t-elle de faire appel à des spécialistes compétents dans le domaine du patrimoine pour évaluer la pertinence et déterminer les modalités de tout travail susceptible de modifier la nature du bien patrimonial (changement de forme, de matériau, de couleur, de revêtement, etc.).

Voir l'annexe 2 : Principes de conservation et de restauration.

1.6 Activités connexes réalisées par la Fondation

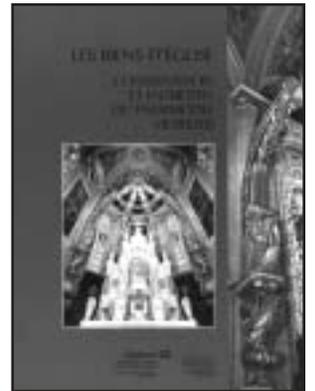
Publications

Au fil des ans, la Fondation s'est impliquée dans des projets de publications visant la mise en valeur et la promotion du patrimoine religieux.

Les biens d'église. Conservation et entretien du patrimoine mobilier

Ce guide pratique, conçu conjointement avec le Centre de conservation du Québec (CCQ) et destiné aux responsables de fabriques, aux communautés religieuses et aux dépositaires de collections patrimoniales, saura répondre aux nombreuses questions que se posent les personnes appelées à manipuler, à entretenir, à exposer et à ranger les œuvres d'art et les objets du patrimoine religieux. Publié en 2001 et en vente à la Fondation et au CCQ.

La Fondation a le projet de publier un nouveau guide d'entretien, portant cette fois sur le patrimoine immobilier, à l'intention des propriétaires, des membres des tables de concertation et des professionnels de la restauration.



Les biens d'église.
Conservation et entretien
du patrimoine mobilier.



Les églises du Québec,
splendeurs du sacré.

Les églises du Québec, splendeurs du sacré

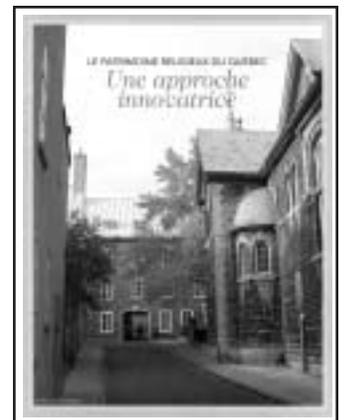
Réalisée par Tourisme Québec, en collaboration avec la Fondation, cette brochure présente près de cinquante églises et lieux religieux facilement accessibles au public. Publiée en 2000. L'information qu'elle contient est également accessible sur le site Internet de Tourisme Québec.

Revue Continuité

Dans le numéro d'hiver 1998-1999 (no 79) de la revue *Continuité*, le magazine du patrimoine au Québec, la Fondation a supervisé la réalisation d'un dossier sur le patrimoine religieux.

Intitulé « Le patrimoine religieux du Québec. Une approche innovatrice », cet encart de 16 pages en couleurs a été réalisé grâce aux contributions de plusieurs partenaires de la Fondation.

Aussi, dans le numéro d'hiver 2001-2002 (no 91), des membres de la Fondation ont collaboré au dossier « Le patrimoine en musique », de la revue *Continuité*.



Encart de la revue *Continuité*
no.79, hiver 1998-1999.



Bulletins
d'information.

Information

De 1996 à 1998, un **bulletin d'information** préparé par la Fondation était destiné aux présidents et aux secrétaires des tables régionales. Ce bulletin interne, de une ou deux pages, était envoyé par télécopieur. Il abordait principalement des problématiques relatives aux procédures et à l'interprétation du protocole, et comprenait des réponses à des questions précises d'intérêt général.

Depuis le printemps 2001, un nouveau bulletin, tiré à 500 exemplaires, est distribué aux membres et partenaires de la Fondation. Produit quatre fois par an, ce bulletin se veut un mode d'information convivial et facile à consulter.

Le **site Internet** de la Fondation est un outil important pour la diffusion de connaissances sur le patrimoine religieux, du programme d'aide du gouvernement et des projets de l'organisme. Depuis sa mise en ligne en avril 1999, la Fondation a reçu de nombreux commentaires élogieux sur son site, de la part des médias spécialisés, du milieu scolaire et d'utilisateurs.

La Fondation a eu l'honneur de voir son site Internet sélectionné par l'UNESCO pour figurer dans le CD-ROM intitulé *Guide du Millenium des ressources culturelles sur le Web*, paru avec le Rapport mondial sur la culture 2000. L'information contenue dans le CD-ROM figure également sur le site Internet de l'UNESCO. Le site de la Fondation porte aussi la marque « *Site coup de cœur* » sur La Toile du Québec, un des plus grands répertoires québécois de sites Internet. Récemment, il a été aussi choisi parmi les 100 meilleurs sites québécois de l'année 2001 par le magazine *Guide Internet*.

Une mise à jour des textes, de la présentation et du mode de navigation du site de la Fondation a été effectuée au printemps de 2001. Depuis, la Fondation ajoute périodiquement du nouveau contenu (communiqués, bulletins, événements, etc.) afin de conserver l'intérêt des internautes. La Fondation prévoit par ailleurs intégrer à son site, au cours des prochaines années, les données d'inventaires du patrimoine religieux. Le site de la Fondation est aussi utilisé comme site de référence. Par exemple, à partir du site de Tourisme Québec, les internautes qui veulent plus d'information sur une église se voient, en un clic, dirigés vers la page monographique de cette église sur le site de la Fondation.

En moyenne, le site Internet de la Fondation reçoit plus de 250 visiteurs par jour.

Réseautage

Les représentants de la Fondation participent activement aux **colloques et conférences spécialisées** sur le patrimoine religieux, que ce soit à titre de conférenciers, de partenaires ou de commanditaires.

La présence de la Fondation à ces rencontres et événements encourage le partage de ses connaissances et expériences, assure une visibilité au programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux et développe son réseau de contacts.

Voici une liste sommaire des colloques auxquels la Fondation a participé :

- 1^{er} au 5 octobre 2001 – L'architecture vernaculaire moderne, ICOMOS – CIAV, Montréal et Québec;
- 29 septembre 2001 – L'avenir des biens d'église au Saguenay–Lac-Saint-Jean :
Prise 2, Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette;
- 18 mai 2001 – Mission patrimoine religieux, Beauport;
- 2 et 3 novembre 2000 – L'avenir des cimetières, Écomusée de l'Au-delà, Montréal;



www.patrimoine-religieux.qc.ca

- 15 et 16 septembre 2000 – Fondation Héritage Canada, Calgary;
- 27 mai 2000 – Un clocher, un village, MRC de Portneuf;
- 25 et 26 septembre 1998 – Le patrimoine religieux du monde rural, Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, Trois-Rivières;
- 18 et 19 septembre 1998 – L'avenir des biens d'église au Saguenay–Lac-Saint-Jean, Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette;
- 25 février 1998 – Société de conservation et d'animation du patrimoine, Trois-Rivières;
- 5 et 6 juin 1997 – L'avenir des biens d'église, la conservation des églises dans les villes-centres, Québec.

En 2002, la Fondation continuera, bien sûr, de participer aux colloques et rencontres dans le secteur du patrimoine. Elle compte en outre organiser un grand colloque sur le patrimoine religieux, traitant notamment des problématiques actuelles (telles les fermetures d'églises) et des nouveaux partenariats dans la conservation et la restauration (telles les municipalités).

Formation

Depuis sa création, la Fondation, en collaboration avec le Ministère, a senti le besoin de soutenir la spécialisation de la relève des **jeunes architectes dans le domaine de la conservation du patrimoine**. Soucieuse de voir se développer une expertise adéquate dans les années à venir, la Fondation a créé un programme pour soutenir les jeunes architectes récemment diplômés en architecture ou en conservation du patrimoine, et favoriser leur insertion sur le marché du travail, tout en développant leur formation et leurs compétences.

Depuis 1997, sept stagiaires de la Fondation ont travaillé dans des bureaux d'architectes en pratique privée à Montréal et à Québec. Ce programme de stages pour les jeunes architectes est appelé à se poursuivre. La Fondation songe également à appliquer cette idée à la formation des musiciens à la facture d'orgues.

Par ailleurs, toujours dans une optique de formation, la Fondation a le projet de réaliser des vidéos sur la restauration du patrimoine, mettant l'accent notamment sur les métiers traditionnels.



La tour échafaudée de l'église Sainte-Agathe à Sainte-Agathe-des-Monts.



Source : FFRQ

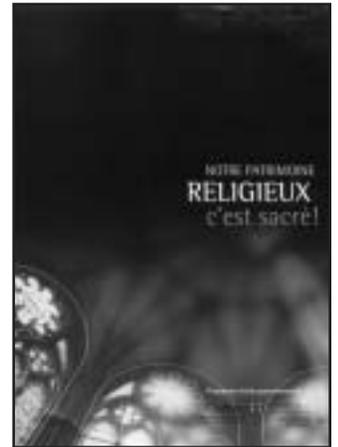
Église St. George, Clarenceville.

2. Soutien à la restauration du patrimoine religieux

2.1 Description

Le programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux vise à soutenir financièrement la **restauration d'édifices religieux patrimoniaux, du mobilier et des œuvres d'art d'intérêt patrimonial** qu'ils renferment.

La participation financière de la ministre prévoit un maximum de 85 % du total des dépenses admissibles sur l'ensemble des projets autorisés dans le cadre du programme (volets 1 et 2).



2.2 Clientèles visées

Le programme s'adresse aux propriétaires d'édifices, d'œuvres d'art et de biens mobiliers religieux d'intérêt patrimonial, sur tout le territoire du Québec. Les propriétaires visés par ce programme d'aide financière sont **les fabriques, les diocèses, les consistoires, les communautés religieuses ou l'équivalent dans les autres traditions religieuses**.

2.3 Admissibilité

VOLET 1 – RESTAURATION DES BIENS IMMOBILIERS



Église Saint-Henri, Saint-Henri-de-Lévis.

Sont admissibles, à titre d'immeubles du patrimoine religieux, tous les **lieux de culte officiels** (églises, temples, synagogues, chapelles, etc.) et les **autres édifices à vocation religieuse** (presbytères, couvents, etc.) **construits avant 1945 et utilisés à ces fins depuis plus de 50 ans**, qui ont une valeur patrimoniale. Sont exclues les résidences privées servant occasionnellement au culte. Sont également admissibles à titre d'immeubles les orgues et les vitraux d'intérêt patrimonial.

Les **travaux admissibles** à une subvention incluent tous ceux jugés essentiels au maintien de l'immeuble patrimonial ou de certains de ses composants et à la conservation de son aspect visuel : travaux de revêtement des toits et des murs, de maçonnerie, de fenestration, d'installation de systèmes de détection et d'extinction des incendies, de mécanique, d'électricité, d'éclairage, de peinture, ou tous autres travaux de même nature.

En plus du coût des travaux, sont également admissibles la partie des **honoraires professionnels de spécialistes** (architectes, ingénieurs, historiens, archéologues ou autres spécialistes) affectée aux travaux admissibles, ainsi que les frais de financement, s'il y a lieu, et la partie non remboursable des taxes (TPS-TVQ).

Les projets admissibles suivent la procédure suivante :

- approbation de l'admissibilité de l'édifice par la table de concertation régionale en fonction de sa valeur patrimoniale;
- approbation de principe de la table régionale pour les projets, les travaux à réaliser et le montant de la subvention qui sera allouée à ce projet;
- approbation des plans et devis : à la suite de l'approbation préliminaire, le propriétaire du bien immobilier fait exécuter les plans et devis par les architectes ou les ingénieurs;
- le propriétaire va en appel d'offres sur invitation ou par voie publique (cinq soumissions si la subvention est de moins de 500 000 \$ et huit soumissions si elle est de plus de 500 000 \$);
- approbation des soumissions par la table régionale, réservation des fonds et signature d'un protocole d'entente entre le propriétaire et la Fondation;
- le propriétaire reçoit une lettre de la ministre l'informant du montant maximal qui sera alloué à son projet;
- les demandes de paiement sont signées par le président de la table régionale et un représentant du Ministère.

VOLET 2 – RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART ET DE BIENS MOBILIERS



Église Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, Repentigny. Un des éléments décoratifs sauvés de l'incendie en 1984.

Sont admissibles les œuvres d'art ainsi que les biens mobiliers ayant une valeur patrimoniale, conservés dans les lieux de culte officiels et les autres édifices à vocation religieuse.

Les biens mobiliers admissibles comprennent tous les **biens meubles, objets d'art ou objets façonnés à caractère religieux, civil, esthétique ou symbolique**. Il peut s'agir, par exemple, d'un meuble, d'un objet ou d'un ornement liturgique, d'une peinture, d'une sculpture, d'un dessin ou d'un document d'archives.

Tous les travaux jugés essentiels à la restauration, au maintien du caractère patrimonial, à l'entretien préventif ou à la conservation des biens mobiliers et des œuvres d'art d'intérêt patrimonial sont admissibles. Quant aux frais admissibles, ce sont ceux qui se rapportent aux travaux de restauration proprement dits, ainsi que les honoraires professionnels (historiens d'art, restaurateurs ou autres spécialistes) découlant de ces travaux.

Les projets admissibles suivent la procédure suivante :

- approbation de principe par la table de concertation régionale des projets des travaux à réaliser;
- analyse des demandes par le comité du volet 2 et présélection des projets en fonction de la valeur patrimoniale des biens;
- la table de concertation régionale envoie une lettre au propriétaire du bien mobilier lui annonçant le résultat : projet présélectionné ou refusé;
- la table régionale demande au propriétaire un devis de restauration et une estimation des coûts;
- analyse des soumissions par le comité du volet 2 et avis final du choix des projets;
- la table régionale donne son avis sur le pourcentage de subvention recommandé pour chaque projet de restauration, la direction de la Fondation réserve les fonds à la demande de la table régionale, et un protocole d'entente est signé entre le propriétaire et la Fondation;
- le propriétaire reçoit une lettre de la ministre l'informant du montant maximal qui sera alloué à son projet;
- les demandes de paiement sont signées par le président de la table régionale et un représentant du Ministère.

2.4 Protocoles d'entente

Ministre–Fondation

Le protocole d'entente est un document légal qui a pour but d'établir les modalités d'implication de la ministre et de la Fondation relativement au versement par la ministre à la Fondation d'une aide financière visant la restauration et la conservation préventive d'immeubles patrimoniaux à vocation religieuse ainsi que du mobilier et des œuvres d'art d'intérêt patrimonial qu'ils renferment.

Le protocole d'entente initial du programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux a été signé le 19 octobre 1995 et convenait d'une contribution financière de 35 M\$ échelonnée sur cinq ans. À cette enveloppe initiale se sont ajoutées quatre autres enveloppes budgétaires, d'où la nécessité de procéder à des modifications au protocole d'entente initial.

À l'été de 2001, la Fondation et la ministre ont paraphé un nouveau protocole d'entente venant mettre à jour les modalités de gestion du programme.

Voir l'annexe 3 : Protocole d'entente ministre–Fondation.

Fondation–bénéficiaire

Un protocole est signé pour chaque projet du programme et a pour but d'établir les modalités d'implication des parties relativement au versement par la Fondation au bénéficiaire d'une aide financière visant la restauration et la conservation préventive du bien patrimonial.

Voir l'annexe 4 : Protocoles d'entente Fondation–bénéficiaire (volets 1 et 2).



Église Saint-Cyrille, Saint-Cyrille-de-Wendover.

2.5 Comité de coordination

Le Comité de coordination, formé de quatre représentants de la Fondation et de quatre représentants du Ministère, a pour rôle de veiller à l'application des termes du protocole d'entente. Le Comité :

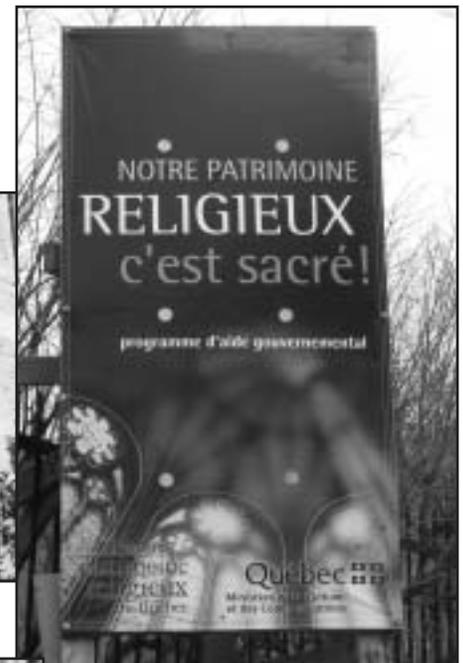
- voit à la mise en œuvre et au respect des termes et conditions de la présente entente;
- maintient un canal permanent de communication entre la ministre et la Fondation;
- élabore les politiques administratives liées à la gestion du programme, les évalue et, au besoin, soumet des propositions pour les améliorer;
- accepte, s'il y a lieu, la révision de la répartition des enveloppes régionales;
- tranche les différends d'interprétation du protocole susceptibles de survenir dans la gestion des projets d'une table de concertation régionale;
- étudie et recommande, au besoin, des mesures dérogatoires aux règles administratives établies pour un dossier en particulier;
- accepte le budget de gestion de la Fondation;
- établit les paramètres devant servir à dresser le bilan annuel des interventions du programme, en évalue les points forts et les points faibles, et propose s'il y a lieu, à la ministre, les modifications souhaitables;
- reçoit le rapport annuel présentant un état de la situation nationale, un suivi budgétaire, un bilan qualitatif et quantitatif des projets acceptés et réalisés dans toutes les régions du Québec, avec une analyse critique de leur impact et des recommandations appropriées;
- autorise la Fondation à contracter les emprunts nécessaires au financement des projets acceptés dans le cadre du présent protocole.

2.6 Visibilité du programme

Panneaux et bannières

Au début du programme, la signalisation des chantiers subventionnés était réalisée sur une base volontaire par les bénéficiaires. Afin d'en uniformiser l'image et le contenu, la Fondation a produit, en 1996, un panneau de chantier faisant part du programme. Des panneaux de plastique cannelé (corroplast) furent par la suite envoyés aux responsables de chacun des nouveaux projets, pour être placés bien en vue sur les chantiers de restauration. De dimensions réduites, ils étaient souvent peu visibles sur les grands chantiers.

Le 15 juin 2000, le gouvernement du Québec dévoilait le slogan « *Notre patrimoine religieux : c'est sacré!* », qui apparaît sur les bannières identifiant désormais les projets qui bénéficient du programme. Ces bannières remplacent maintenant les anciens panneaux dans les chantiers de restauration. Le montant de la subvention y est inscrit pour les projets de 100 000 \$ ou plus.



De panneaux à bannière ;
identification des chantiers
de restauration au fil des ans.

Source : FPRO

Lettres d'annonce

Chaque bénéficiaire d'un projet subventionné par le programme reçoit une lettre de la ministre de la Culture et des Communications l'informant du montant maximal qui sera alloué à son projet.

Par la suite, la direction générale de la Fondation accompagne les versements de l'aide financière d'une lettre d'appréciation envers la communauté pour les efforts déployés en vue de la sauvegarde et de la mise en valeur de son patrimoine.

Conférences de presse

Au fil des ans, la ministre, en collaboration avec la Fondation, a donné plusieurs conférences de presse et procédé à de multiples annonces concernant l'aide financière au patrimoine religieux. Voici une liste non exhaustive de tels événements :

- 28 novembre 2001 – Annonce de 57 projets de restauration du patrimoine religieux pour le Québec (10 M\$);
- 26 novembre 2001 – Lancement, par la ministre et les principales traditions religieuses de Montréal, d'un plan d'action pour la consolidation des lieux de culte d'intérêt patrimonial et annonce de 14 projets de restauration du patrimoine religieux à Montréal (2 545 140 \$);

- 9 novembre 2001 – Annonce des investissements pour la restauration du patrimoine religieux dans le cadre du budget 2002-2003;
- 20 septembre 2001 – Annonce d'une subvention du programme de Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux, Chicoutimi (167 000 \$);
- 31 août 2001 – Annonce de nouveaux fonds au programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux (10 M\$);
- 11 avril 2001 – Lancement de la publication *Les biens d'église : conservation et entretien du patrimoine mobilier*, Québec;
- 23 novembre 2000 – Annonce de 17 projets de restauration du patrimoine religieux pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean (387 749 \$);
- 15 septembre 2000 – Annonce de 4 projets de restauration en Gaspésie (800 000 \$) et bilan des investissements dans la région pour le patrimoine religieux (2,6 M\$);
- 22 août 2000 – Subvention pour la restauration de l'église catholique Saint-Patrice à Magog (408 000 \$);
- 13 juillet 2000 – Annonce de 12 projets de restauration du patrimoine religieux pour l'ouest du Québec (2,8 M\$);
- 5 juillet 2000 – Annonce de 8 projets de restauration du patrimoine religieux pour l'est du Québec (2,2 M\$);



Source : FPRQ

Annonce par la ministre Diane Lemieux des investissements pour maintenir l'effort de conservation et de restauration du patrimoine religieux. 9 novembre 2001.



Source : FPRQ

Allocution du Cardinal Jean-Claude Turcotte pour présenter, avec Madame la ministre, l'entente sur le recyclage partiel des églises et temples de Montréal. 26 novembre 2001.

- 15 juin 2000 – Lancement du programme de Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux (20 M\$);
- 24 mars 2000 – Bilan des investissements pour le patrimoine religieux du diocèse de Nicolet;
- 13 octobre 1999 – Annonce de 18 projets de restauration à Québec (1 245 000 \$);
- 25 juin 1998 – Subvention pour la restauration de la synagogue Beth Solomon à Montréal (150 000 \$);
- 5 avril 1998 – Subvention pour la restauration de l'église Saint-Norbert-de-Cap-Chat à Cap-Chat (350 000 \$);
- 15 octobre 1997 – Bilan du programme après deux ans (150 projets de restauration et des investissements de 26 M\$);
- 25 avril 1997 – Subvention pour la restauration des grandes orgues de l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus à Montréal (330 000 \$);
- 19 octobre 1995 – Signature du protocole d'entente entre la Fondation et le ministère de la Culture et des Communications.



Source : PFRQ

Église Sainte-Luce, Sainte-Luce-sur-mer.

3. Bilan de l'intervention

3.1 Critères d'évaluation des projets

Évaluation patrimoniale

La Fondation et le Ministère ont établi les critères généraux d'admissibilité au programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux et d'admissibilité à une subvention. Pour être admissible au programme, un édifice doit être la propriété d'une tradition ou d'une communauté religieuse, avoir été construit avant 1945, avoir une vocation religieuse et être utilisé à ces fins depuis plus de 50 ans.

Pour être admissible à une subvention dans le cadre du programme, **l'édifice admissible au programme doit être reconnu pour sa valeur patrimoniale**. En l'absence d'un inventaire et d'une hiérarchisation des édifices religieux à l'échelle du Québec, les représentants des différentes traditions et communautés religieuses et ceux du Ministère doivent se référer à des inventaires régionaux, souvent partiels, qui les guident dans leur évaluation et leur appréciation de l'ensemble des édifices religieux admissibles. Les édifices culturels qui bénéficient d'un classement ou d'une reconnaissance officielle sont considérés en priorité à l'intérieur de ce processus. Cet ordre de priorité se traduit dans les faits, puisque **plus de 25 % de l'aide financière du programme a été attribuée jusqu'ici à 112 biens et édifices religieux classés, cités ou ayant obtenu une reconnaissance patrimoniale selon la Loi sur les biens culturels**.

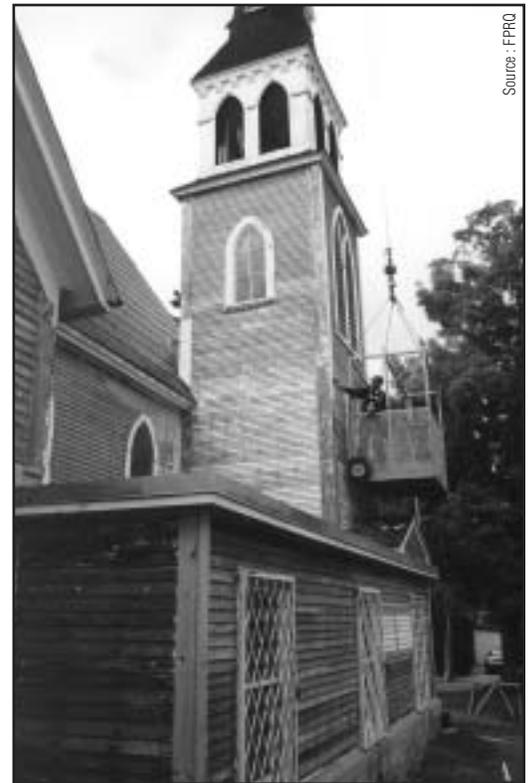
De plus, une grille de critères permet à la table régionale d'évaluer chaque demande d'aide financière. Cette grille comprend les valeurs historique, architecturale et d'authenticité.

Valeur historique

- ancienneté (âge de la construction, plus vieil édifice de la région, tout premier bâtiment d'une tradition religieuse sur un territoire donné)
- signification historique et culturelle (lien avec des événements ou des personnages d'importance, potentiels archéologique et ethnologique)

Valeur architecturale

- caractéristiques techniques (qualité de la réalisation, structure du bâtiment, matériaux, techniques de construction)
- qualité artistique (présence d'un décor digne d'intérêt, ornementation, mobilier, œuvres d'art, vitraux, orgues)
- notoriété architecturale (courant stylistique, originalité des formes architecturales, reconnaissance par les experts)
- renommée de l'architecte ou de l'artiste (rôle important en architecture religieuse, production importante dans la région ou ailleurs au Québec)



Église St. Luke, Magog.



Église Saint-Louis, Lotbinière. Travaux de réfection de la toiture.

Valeur d'authenticité

- degré d'intégrité (évolution des caractéristiques du bâtiment par rapport à l'état d'origine de la construction)
- modifications et changements apportés (signification des apports témoignant d'une évolution, réversibilité des interventions)

Évaluation de la demande

Les projets présentés au programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux sont évalués par les membres des tables de concertation régionales. Leur évaluation se fonde principalement sur les critères d'évaluation qui suivent.

Nature des travaux

- Les types de travaux privilégiés par les représentants des traditions et communautés religieuses et par ceux du Ministère sont les travaux majeurs de gros œuvre, qui touchent l'enveloppe extérieure du bâtiment (toiture, maçonnerie), la structure et les fondations.

Caractère d'urgence des travaux

- Le parc immobilier religieux affiche d'importants besoins de réparations d'urgence et de rattrapage, et plusieurs bâtiments nécessitent des travaux urgents qui touchent la structure, l'étanchéité de l'édifice ou la sécurité des lieux (protection contre les incendies, électricité).

Qualité de l'intervention

- La Fondation s'assure que les tables de concertation régionales accordent une attention particulière à la philosophie d'intervention adoptée, notamment, dans l'application des principes de conservation, d'entretien préventif et de respect des matériaux et des techniques d'origine, le recours à l'expertise professionnelle et la capacité d'évaluer cette expertise.

3.2 Répartition de l'aide financière

VOLET 1 – RESTAURATION DES BIENS IMMOBILIERS

Système de pointage

Dès 1995, un système de pointage a été mis en place pour permettre l'attribution de budgets à chacune des tables de concertation régionales. Grâce à ce système, les fonds du programme sont répartis entre les différentes régions du Québec et subdivisés entre les diverses traditions (catholique, anglicane, presbytérienne, de l'Église Unie et autres) et communautés religieuses.

La conservation du patrimoine religieux immobilier étant le but de ce programme, la répartition des fonds fut donc établie à partir des bâtiments. Il s'agissait d'établir une valeur pour l'ensemble des édifices religieux sur un territoire défini. Pour calculer cette valeur, des points ont été attribués pour tous les lieux de culte (églises, temples, synagogues) construits avant 1945 selon les critères suivants : valeur patrimoniale (historique, architecturale, intégrité), grandeur du lieu de culte (nombre de places assises), édifices et monuments exceptionnels.

Pour les communautés religieuses, les fonds ont été répartis entre les tables régionales en tenant compte des effectifs religieux (nombre de personnes) d'une région. Cette mesure s'est avérée nécessaire puisqu'il n'existe pas d'inventaire des édifices appartenant aux communautés religieuses.

Voir l'annexe 5 : Répartition des enveloppes régionales selon le système de pointage.

Aujourd'hui, la répartition des budgets entre les régions et les traditions et communautés religieuses se fait toujours à l'aide des proportions établies selon ce système de pointage. Toutefois, on s'est aperçu à l'usage que ce système était perfectible. Aussi un comité de travail a-t-il été mis sur pied afin d'en proposer la révision. Les objectifs du nouveau système sont : l'équilibre entre les régions, l'objectivité des critères et la simplicité d'application. Il doit intégrer les notions de volumétrie et de matériaux de construction, de façon à mieux tenir compte, notamment, des églises monumentales. Quant à la valeur patrimoniale, elle est analysée selon quatre éléments : ancienneté, intégrité intérieure, intégrité extérieure et environnement immédiat. La pondération finale du pointage d'un édifice est le résultat de l'effet multiplicateur entre les trois critères analysés.

Pour l'année 2002, un vaste projet d'inventaire des lieux de culte du Québec (églises, temples, synagogues) a été proposé conjointement par la Fondation et le ministère de la Culture et des Communications. Cet inventaire national permettrait, entre autres, de rassembler de façon uniformisée l'information nécessaire à ce nouveau système de pointage.

Projets spéciaux

Depuis 1997, lors de l'ajout de nouveaux fonds au programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux, une partie de l'enveloppe budgétaire globale a été réservée aux projets spéciaux. Ces budgets sont alloués à des projets spécifiques qui proviennent des différentes régions et traditions religieuses du Québec et dont l'envergure requiert généralement une contribution qui se situe au-delà des budgets alloués aux tables régionales. Leur choix fait l'objet d'une décision ministérielle. Les sommes allouées aux projets spéciaux ont permis de réaliser des chantiers de grande envergure et de sauver des édifices importants.

Voir l'annexe 6 : Liste des projets spéciaux.



Cathédrale Immaculée-Conception, Trois-Rivières.

Source : F. Brault

VOLET 2 – RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART ET DE BIENS MOBILIERS

Entre 1995 et 1998, le ministère de la Culture et des Communications a pris en charge la gestion du volet 2, soit une enveloppe budgétaire de 1,5 M\$.

Depuis 1999, la Fondation et ses tables de concertation régionales participent davantage à la gestion de ce volet, d'autant plus qu'un des objectifs du Comité de coordination consiste à établir une articulation entre les deux volets du programme. Un comité composé de représentants de la Fondation et du ministère de la Culture et des Communications de même que d'experts d'institutions muséales réputées est chargé de sélectionner les dossiers admissibles.

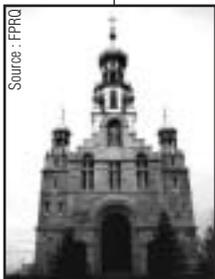
3.3 Évaluation de l'intervention

Depuis 1995, le gouvernement du Québec a accordé une **contribution financière de 111,5 M\$ à la Fondation du patrimoine religieux**. De cette somme, 106 M\$ sont destinés à la restauration et à la conservation préventive d'immeubles patrimoniaux à vocation religieuse (volet 1) et 5,5 M\$ à la restauration du mobilier et des œuvres d'art d'intérêt patrimonial (volet 2).

Le tableau suivant présente un sommaire des enveloppes d'engagement selon les années budgétaires ainsi que la répartition de ces sommes entre les deux volets du programme. Dans le cadre du volet 1, les enveloppes budgétaires ont été partagées entre les tables de concertation régionales et les projets spéciaux.

1. Répartition des enveloppes d'engagement selon les années budgétaires et les volets du programme

	VOLET 1 (BIENS IMMOBILIERS)	VOLET 2 (BIENS MOBILIERS ET ŒUVRES D'ART)
1996-1997	35 000 000 \$	1 500 000 \$
1997-1998	10 000 000 \$	
1998-1999	13 000 000 \$	2 000 000 \$
1999-2000	18 000 000 \$	2 000 000 \$
2000-2001	20 000 000 \$	
2001-2002	10 000 000 \$	
TOTAL	106 000 000 \$	5 500 000 \$



Source : FPRO

Église de Sainte-Anne-des-Plaines.

Jusqu'à présent, le programme de Soutien à permis de contribuer à la restauration partielle et quelquefois complète de **760 propriétés religieuses patrimoniales** (volet 1) et de **184 biens mobiliers et œuvres d'art** (volet 2).

L'action menée par la Fondation a été reconnue par divers acteurs de la société québécoise. À titre d'exemples :

- le Rapport du Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec (« rapport Arpin »), déposé en novembre 2000, reconnaît le « **geste à la fois courageux et visionnaire** » du gouvernement lorsqu'il s'est impliqué dans le programme de Soutien et le partenariat avec la Fondation. « **Après trois ans et demi de fonctionnement, les alliances entre les secteurs privé et public donnent des résultats remarquables : la majeure partie de l'investissement permet de créer des emplois spécialisés; les coûts administratifs sont très bas (moins de 2 %); l'investissement est réparti sur l'ensemble du territoire; il génère un actif important, qui suscite la fierté des communautés locales; il contribue à la mise en valeur touristique.** »
- pour Dinu Bumbaru, directeur des programmes à Héritage Montréal, « **L'infrastructure de concertation décentralisée mise en place par la Fondation constitue un modèle d'avant-garde, et on ne peut qu'être satisfait de ses retombées sur le patrimoine. Ce modèle doit maintenant être enrichi et amélioré, notamment par l'adoption de standards communs et de mécanismes de contrôle de la qualité des interventions, par un meilleur lien avec les organismes existants dans le domaine du patrimoine et par le développement de toute la dimension d'accessibilité et d'interprétation de ce patrimoine.** »
- le Vénérable Peter Hannen, de l'Église anglicane, souligne pour sa part combien il est « **impressionné par l'équité de la Fondation à l'égard des traditions non catholiques** » ; il constate que « **le programme dont bénéficie le patrimoine religieux québécois fait l'envie des églises ailleurs au Canada, et contribue à la réputation du Québec dans le reste du Canada.** »

VOLET 1 – RESTAURATION DES BIENS IMMOBILIERS

L'analyse de la répartition de l'aide financière du volet 1 est basée sur l'ensemble des projets de restauration subventionnés par la Fondation entre avril 1996 et septembre 2001. Jusqu'à présent, 760 propriétés religieuses patrimoniales ont reçu une aide financière pour la réalisation de projets de restauration, ce qui correspond à des subventions de 88,4 M\$. Cette somme ne fait pas état des montants réservés à des édifices religieux dont les projets seront mis en chantier à court terme (2002).

Voir l'annexe 7 : Liste des projets subventionnés (volet 1).

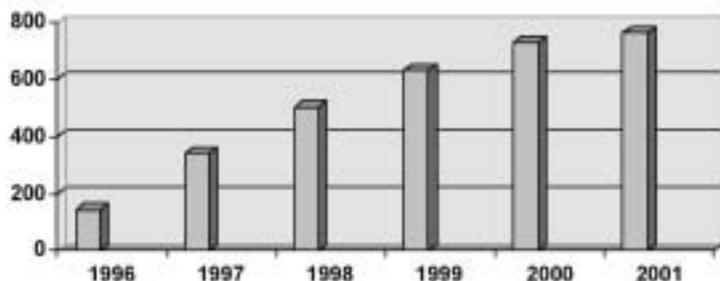
Le premier volet du programme concerne la restauration des biens immobiliers patrimoniaux, soit les lieux de culte officiels et les autres édifices à vocation religieuse construits avant 1945 et utilisés à ces fins depuis plus de 50 ans.

Suivant ces deux critères, les édifices religieux admissibles au programme comprennent **plus de 1 500 lieux de culte officiels** (églises, temples, synagogues) et environ un millier de presbytères. S'y ajoutent **quelques centaines d'autres bâtiments à vocation religieuse** (presbytères, chapelles, chapelles de procession, évêché, séminaires, couvents, monastères, etc.). En vertu de cette évaluation, **le Québec compte au moins 3 000 édifices religieux admissibles au programme.**

Depuis six ans, 760 biens religieux et édifices patrimoniaux dans tout le Québec ont reçu une aide financière du programme de Soutien permettant d'effectuer, dans la majorité des cas, **des travaux de gros œuvre (structure, fondations, maçonnerie, toiture) ou en vue de satisfaire aux normes qui en garantissent la stabilité et la sécurité.** Considérant que le nombre total des édifices religieux admissibles s'élève à plus de 3 000, **le programme a donc permis d'intervenir sur près du quart de ce parc immobilier.**

Au début du programme, la nécessité d'intervenir sur de nombreux édifices religieux a fait en sorte qu'après trois ans (1996 à 1998), plus de 500 propriétés ont bénéficié de l'aide financière gouvernementale. Depuis cette période, et au fil des ans, un nombre décroissant d'édifices patrimoniaux viennent s'ajouter à la liste des propriétés déjà subventionnées par le programme.

2. Nombre cumulatif de propriétés subventionnées par le programme (volet 1)



Jusqu'à présent, la majorité de l'aide financière accordée dans le cadre du programme de Soutien a été axée sur des projets de **restauration et de conservation préventive de lieux de culte patrimoniaux.** Toutefois, le programme a permis d'**intervenir sur plusieurs autres types d'édifices ou biens religieux ayant une valeur patrimoniale.**

Ainsi, le programme a soutenu plus d'une cinquantaine de projets de restauration de **presbytères** (Saint-Bernard de Beauce et Laterrière, tous deux classés monuments historiques), une vingtaine de projets de restauration d'**orgues** (églises Notre-Dame de Lévis et Saint-Nom-de-Jésus à Montréal), des **murs d'enceinte** et des **calvaires de cimetière** (église Sainte-Famille de l'île d'Orléans et Notre-Dame-de-l'Annonciation à Québec) et quelques **chapelles de procession** (chapelle de Saint-Gervais, classée



Buffet de l'orgue à l'église Notre-Dame de Lévis.

monument historique). Du côté du patrimoine architectural des communautés religieuses, 37 propriétés ont reçu une aide financière dans le cadre du programme pour la restauration d'édifices patrimoniaux tels que des **couvents** (Notre-Dame-du-Rosaire à Mont-Joli), des **monastères** (des Ursulines à Trois-Rivières), une **abbaye** (abbaye cistercienne d'Oka), un **séminaire** (Grand Séminaire de Montréal) et des **chapelles** (maison mère des Sœurs Grises à Montréal).

Une autre caractéristique de l'intervention du programme de Soutien est le fait que les **travaux de restauration de plusieurs édifices religieux patrimoniaux sont réalisés par phases**. Ainsi, sur les 760 biens et édifices patrimoniaux subventionnés dans le cadre du programme, près de 1 300 projets de restauration ont été financés jusqu'à présent. Cette façon de procéder est nécessaire compte tenu des dimensions importantes des bâtiments à restaurer et de la capacité financière des communautés locales à contribuer aux travaux.

Sur le plan de la sauvegarde du patrimoine, l'action menée dans le cadre du programme de Soutien a permis, d'une part, de **conserver des dizaines d'édifices religieux présentant un intérêt architectural, historique ou artistique qui, autrement, auraient été fermés et très probablement détruits** (on pense, notamment, aux églises Saint-Léon-le-Grand à Maskinongé, Saint-Enfant-Jésus-du-MileEnd à Montréal et Christ Church de Saint-André Est).

D'autre part, l'action du programme a permis de **restaurer, de revitaliser et de rendre à leur communauté des joyaux du patrimoine religieux québécois**. À titre d'exemples :



Source : FPRO

Cathédrale Marie-Reine-du-Monde, Montréal.

- la **cathédrale Marie-Reine-du-Monde de Montréal** fut construite entre 1875 et 1894 à l'initiative de Mgr Bourget, sur des plans de Victor Bourgeau et une maquette du père Michaud. Pour la restauration de cet édifice d'importance majeure, 3 M\$ ont été versés dans le cadre du programme de Soutien (projets spéciaux de la ministre), tandis qu'une trentaine de partenaires financiers (gouvernement du Canada, sociétés privées, successions, etc.) ont contribué pour plus de 6 M\$, ce qui porte l'investissement total à 9 M\$. L'intervention a porté sur la maçonnerie, l'électricité, le système de gicleurs, l'éclairage et le parvis;

- les travaux entrepris à la **maison mère des Sœurs Grises à Montréal** visaient la restauration complète de la structure du toit, ainsi que le recouvrement de cuivre des clochetons et du clocher de la chapelle. La restauration a duré près de un an et demi. Pour le clocher et les clochetons, la complexité des assemblages et la diversité des formes ont demandé plusieurs heures de travail préparatoire en atelier pour assembler tous les modillons des corniches et modeler les chapiteaux des colonnes et les autres éléments décoratifs. D'ailleurs, un atelier mobile a été installé sur le chantier, de façon à pouvoir faire les pliures et les ajustements nécessaires sur les lieux mêmes. L'aide financière du programme s'élève à 450 000 \$, et la congrégation a contribué pour près de la moitié des coûts des travaux;



Source : Maurice Desnoyers



Source : FPRO

Maison mère des Sœurs Grises, Montréal.

- **l'église anglicane St. George de Montréal** a été construite par l'architecte William T. Thomas en 1869-1870, dans un style néogothique de tendance pittoresque. On y trouve un intéressant appareillage de différentes textures et couleurs sur l'ensemble de l'église. Ce jeu de couleurs est d'ailleurs visible sur la toiture d'ardoises, où les motifs géométriques combinent des ardoises vertes et rouges. Au cours des travaux, un petit atelier temporaire a été installé à la Place du Canada, adjacente à l'église, où l'on procédait à une démonstration publique de la taille des ardoises utilisées pour la rénovation de la toiture. Grâce à une campagne de financement, l'église a réussi à accumuler une somme d'argent considérable pour les travaux à la toiture, et la part de la subvention n'a compté que pour un peu plus de 20 % des coûts totaux;



Église St. George, Montréal.

Source : F. Brault



Église Saint-Roch, Québec.

Source : F. Brault

- **l'église Saint-Roch de Québec** fut construite en 1915, dans un style évoquant le roman et le gothique. L'intervention, d'une valeur totale de près de 2 M\$, a mis à contribution la Ville de Québec, la Commission de la Capitale nationale, le ministère de la Culture et des Communications et la Fondation. L'enveloppe extérieure (toiture, maçonnerie, sculptures) a été entièrement restaurée : la Ville, dans le cadre de son opération de revitalisation du quartier Saint-Roch, a démantelé le mail qui masquait la façade de l'église, et la Commission de la Capitale nationale a financé la restauration du parvis. Les espaces situés sous la nef ont été réaménagés à des fins communautaires, et l'église y présente maintenant des concerts de musique sacrée. L'ensemble des interventions couvre les dimensions architecturale, urbanistique, sociale et culturelle;

- **l'église Sainte-Famille de Cap-Santé** a été construite au milieu du XVIII^e siècle en bordure du fleuve Saint-Laurent. En 1996, d'importants travaux de restauration de la toiture et des clochers furent entrepris. Pour le clocher sud, un remplacement des tôles a suffi, mais pour le clocher nord, il a fallu remplacer la majeure partie des pièces de la structure de bois. Les 2 800 habitants de Cap-Santé ont fourni les quelque 100 000 \$ qui manquaient à la fabrique pour réaliser les travaux, le programme de Soutien a pour sa part contribué pour 80 % des coûts admissibles;



Source : Pierre d'Anjou, architecte

Église Sainte-Famille, Cap Santé.



Source : F. Brault

Kinnear's Mills.

- les **églises de Kinnear's Mills**. Petite localité au nord de Thetford Mines, Kinnear's Mills accueille, dans un périmètre réduit, quatre petits bâtiments à plan rectangulaire et au toit à deux versants, de quatre traditions différentes : une église presbytérienne, d'inspiration néoclassique (1873), une église méthodiste, sans clocher (1876), une église anglicane de style néogothique (1897), et une église catholique moderne (1950), qui remplace la chapelle de 1842. L'intervention, dont les coûts se chiffrent à environ 100 000 \$, a permis d'effectuer des réparations de structure, de rafraîchir les enveloppes extérieures de même que les intérieurs, et de remettre en état les harmoniums utilisés dans les trois lieux de culte admissibles, préservant une concentration multiconfessionnelle et un patrimoine paysager semblables à ceux qu'on trouve en Nouvelle-Angleterre, mais qui demeurent tout à fait exceptionnels au Québec;

- l'**église Saint-Michel de Percé**, située dans un arrondissement naturel classé, fut construite par l'architecte Joseph Venne entre 1900 et 1912. Recouverte de pierres de grève, elle s'érige dans un mélange stylistique alliant le byzantin et le roman. Les travaux ont permis la restauration de la maçonnerie endommagée par de grands vents et l'air salin. Le projet, qui totalisait plus de 455 000 \$, a bénéficié d'une subvention de 365 000 \$;



Source : FPRO

Source : Marc Bouchard, architecte

Église Saint-Michel, Percé.



Source : Le Studio du Verre

Église Saint-Denis sur Richelieu.



- les vitraux de l'**église Saint-Denis, à Saint-Denis-sur-le-Richelieu**, ont été réalisés vers 1922 par l'atelier O'Shea. Les travaux visaient la restauration de l'ensemble des 28 verrières. Les contraintes budgétaires du projet ont imposé la restauration de la partie centrale seulement, beaucoup plus volumineuse. Pour les petites sections, des correctifs de base ont été apportés après un examen sur place. La restauration des vitraux a été réalisée à la suite de l'installation d'un système de protection contre les incendies. La part de subvention pour l'ensemble des projets se situe à 38 %, pour des travaux totalisant plus de 64 000 \$;

- l'**église Huntingville Universalist de Waterville** est un des rares bâtiments de type meeting house en bois au Québec. Construite en 1844 par les frères William et Seth Hunting, l'église néoclassique est entièrement faite de bois. Les travaux de restauration, qui ont touché tant les fondations, la structure que le recouvrement extérieur, sont effectués grâce au concours de bénévoles de la communauté et d'un architecte. Les efforts de la congrégation et de la communauté ont contribué à amasser le quart du coût total des travaux admissibles, qui s'élevait à 60 755 \$;



Église Huntingville Universalist, Waterville.

Source : Huntingville Heritage Universalist



Église St. Paul, Marbleton.

- l'**église St. Paul de Marbleton** en Estrie a été érigée entre 1851 et 1854 par le révérend Thomas S. Chapman, qui en fut à la fois le concepteur et le constructeur. De style néogothique, elle constitue un cas intéressant avec, notamment, ses murs intérieurs recouverts en entier d'une toile marouflée remontant aux années 1850. Les murs extérieurs, quant à eux, sont recouverts d'un lambris de planches de bois à la verticale à couvre-joints. Les travaux consistaient tout d'abord à réparer la structure porteuse et les fondations de l'église. Les accès et le portique ont été refaits, tandis que la structure du plancher fut consolidée. Ensuite, les éléments intérieurs et extérieurs de la tour du clocher furent étanchés, ainsi que le revêtement extérieur des toitures. Enfin, le revêtement extérieur des murs fut reproduit d'après le modèle d'origine. Ces travaux, qui ont touché presque tous les éléments de l'église, ont bénéficié d'une subvention de 47 780 \$;

- la **mission Sainte-Clothilde (église Kitchisakik) de Grand-Lac-Victoria** fut édifée entre 1863 et 1870 par les pères Oblats. Le fini métallique en tôle embossée qui recouvre entièrement cette église d'Abitibi-Témiscamingue est devenu un point de repère pour les avions qui survolent la région. Une technique mise au point avec la main-d'œuvre locale a permis de reproduire le motif des tôles embossées;



Mission Sainte-Clothilde, Grand-Lac-Victoria.



- l'**église Saint-Léon-le-Grand de Maskinongé**, construite en 1824, riche d'un décor en bois sculpté d'inspiration XVIIIe siècle, a fait l'objet d'un agrandissement majeur en 1914, alors qu'était érigée une nouvelle façade avec clocher monumental. La surcharge créée par cet ajout a provoqué un affaissement de la façade dans le sol argileux sur lequel elle reposait, de sorte que le clocher présentait une inclinaison de plus de un mètre à son sommet. L'intervention a consisté à enfoncer des pieux jusqu'au roc afin de redresser et de consolider la façade, à refaire la maçonnerie des murs latéraux, à consolider les colonnes, la charpente du toit et de l'ensemble de l'église, à recouvrir la toiture et à restaurer le parvis. Les fonds du programme ont été requis, de même qu'une contribution de la paroisse, pour un total atteignant 1 M\$;



Église Saint-Léon-le-Grand, Maskinongé.

3. Répartition de l'aide financière selon les régions administratives (volet 1)

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	AIDE FINANCIÈRE	%	PROPRIÉTÉS SUBVENTIONNÉES	AIDE FINANCIÈRE/ PROPRIÉTÉ
Montréal	21 770 644 \$	25 %	83	262 297 \$
Québec-Chaudière-Appalaches	21 138 326 \$	24 %	138	153 176 \$
Bas-Saint-Laurent	4 313 993 \$	5 %	38	113 526 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 880 307 \$	3 %	22	130 923 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 413 572 \$	3 %	42	57 466 \$
Côte-Nord	1 545 187 \$	2 %	15	103 012 \$
Laval-Laurentides-Lanaudière-Outaouais	9 452 911 \$	11 %	109	86 724 \$
Montréal	10 691 459 \$	12 %	140	76 368 \$
Estrie	4 652 119 \$	5 %	38	122 424 \$
Abitibi-Témiscamingue	1 652 785 \$	2 %	29	56 993 \$
Mauricie-Centre-du-Québec	7 850 809 \$	9 %	106	74 064 \$
TOTAL	88 362 112 \$	100 %	760	116 266 \$



Église St. Andrew, New Carlisle.

L'analyse de la répartition financière du volet 1 selon les régions administratives nous indique que les projets de restauration des régions de Montréal (25 %) et de Québec-Chaudière-Appalaches (24 %) ont obtenu la moitié de l'aide financière attribuée dans le cadre du programme. Ceux de la Montérégie représentent 12 % et ceux de Laval-Laurentides-Lanaudière-Outaouais, 11 %.

Cette répartition des fonds correspond, pour la plupart des régions administratives, aux proportions établies par le système de pointage. Toutefois, les budgets des régions de Montréal et de Québec ont été majorés afin de répondre aux **importants besoins financiers de grands édifices patrimoniaux** (cas lourds). Ainsi, il est à noter que les projets spéciaux ont favorisé davantage les régions urbaines de Montréal (40 %) et de Québec (21 %), où l'on trouve une plus grande proportion d'églises monumentales, qui revêtent un caractère symbolique important et qui, étant situées dans les quartiers centraux de grandes villes, ne peuvent plus s'appuyer sur une vaste communauté de fidèles.

Si l'on met en relation l'aide financière avec le nombre de propriétés subventionnées par région, on constate que les régions de Montréal et de Québec se caractérisent par une aide financière moyenne de plus de 150 000 \$, conséquence du volume généralement plus imposant des édifices, qui nécessite des projets de restauration de plus grande envergure.

On note par ailleurs une certaine **diversité des stratégies d'intervention** adoptées par les tables de concertation régionales en fonction de la répartition des budgets alloués et du nombre de propriétés subventionnées. Ces exemples montrent que des stratégies très différentes peuvent produire des effets positifs.

Ainsi, la région de l'Estrie a décidé d'investir plus intensivement dans les édifices à forte valeur patrimoniale, l'inventaire et la hiérarchisation des lieux de culte autres que catholique constituant un précieux outil à cet égard. Le fait d'investir de façon intensive dans les principaux édifices religieux se traduit par l'importance de la subvention par propriété (plus de 122 000 \$).

Dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'importance de la subvention par propriété (plus de 130 000 \$) s'explique principalement par la réalisation de quatre importants chantiers de restauration (les églises St. Andrew de New-Carlisle, Saint-Georges à Saint-Georges-de-Malbaie, Saint-Michel de Percé et Saint-Norbert de Cap-Chat) et par le nombre restreint de lieux de culte subventionnés.

Sur la Côte-Nord, la table régionale a ciblé également deux édifices religieux importants (les églises Saint-Hippolyte de Rivière-au-Tonnerre et Saint-Jean-Apôtre de Rivière-Saint-Jean), ce qui explique la subvention moyenne par propriété de l'ordre de 103 000 \$.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on a plutôt choisi d'intervenir sur un grand nombre de bâtiments, mais en subventionnant les projets au prorata de la valeur patrimoniale, ce qui amène le milieu à se mobiliser pour trouver le financement complémentaire. En moyenne, la table de concertation régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean a accordé des subventions par propriété de l'ordre de 57 000 \$. Toutefois, la contribution financière du milieu est importante et correspond globalement à l'investissement gouvernemental.

4. Répartition de l'aide financière selon les traditions religieuses (volet 1)

TRADITIONS RELIGIEUSES	AIDE FINANCIÈRE	%	PROPRIÉTÉS SUBVENTIONNÉES	AIDE FINANCIÈRE/ PROPRIÉTÉ	
Catholique	66 186 607 \$	75 %	567	116 731 \$	
Communautés religieuses	7 236 731 \$	8 %	37	195 587 \$	
AUTRES TRADITIONS	• Anglicane	6 186 053 \$	7 %	78	79 308 \$
	• De l'Église Unie	5 663 995 \$	7 %	41	138 146 \$
	• Presbytérienne	1 074 743 \$	1 %	17	63 220 \$
	• Orthodoxe	686 668 \$	1 %	3	228 889 \$
	• Juive	299 480 \$	0 %	1	299 480 \$
	• Autres	1 027 834 \$	1 %	16	64 240 \$
TOTAL	88 362 112 \$	100 %	760	116 266 \$	

La répartition de l'aide financière selon les traditions religieuses correspond essentiellement aux proportions établies par le système de pointage. Ainsi, la tradition catholique recueille la grande majorité de l'aide financière versée (75 %) pour 567 propriétés subventionnées sur tout le territoire du Québec. La valeur moyenne des subventions par propriété est de 116 731 \$.

Les communautés religieuses ont attribué 8 % du budget de subvention à 37 édifices patrimoniaux, ce qui représente une aide financière moyenne de près de 200 000 \$ par propriété. Cette importance de la subvention moyenne s'explique par de grands chantiers, tels ceux du Grand Séminaire de Montréal, du Collège de Sainte-Anne à Montréal et du Monastère des Ursulines à Trois-Rivières.

Les autres traditions religieuses (anglicane, de l'Église Unie, presbytérienne, orthodoxe, juive, etc.) ont subventionné 156 propriétés religieuses et ont bénéficié de 17 % des budgets alloués. L'aide financière moyenne attribuée aux propriétés des autres traditions est de 95 761 \$. Ce sont principalement la tradition anglicane, suivie de l'Église Unie, qui ont distribué la majorité de l'aide financière de cette catégorie (7 % chacune).

En ce qui concerne l'Église Unie, l'importante intervention sur l'église St. James United à Montréal fait augmenter la subvention moyenne de cette tradition. Dans le cas des édifices orthodoxes et juifs, on comprend que les travaux ont porté sur les quelques édifices importants admissibles de ces traditions.

Plus généralement, la différence des valeurs moyennes des subventions versées aux églises catholiques, aux lieux de culte d'autres traditions et aux bâtiments des diverses communautés peut s'expliquer par **l'envergure moyenne de ces types d'édifices** ainsi que par les **différences de coûts des matériaux** (emploi plus courant de pierre dans les églises et couvents catholiques, de brique et de bois dans les églises d'autres traditions).

5. Répartition de l'aide financière selon les types de travaux (volet 1)

TYPES DE TRAVAUX	AIDE FINANCIÈRE	%
Maçonnerie	35 424 185 \$	40 %
Toiture	27 005 918 \$	31 %
Intérieur	5 668 380 \$	6 %
Ouvertures	5 122 287 \$	6 %
Structure	3 622 300 \$	4 %
Autres revêtements	2 417 720 \$	3 %
Fondations	2 343 457 \$	3 %
Orgues	1 490 420 \$	2 %
Divers	5 267 535 \$	6 %
TOTAL	88 362 112 \$	100 %

Les données disponibles ne permettent pas d'établir de façon exacte le niveau de dépenses selon les principaux types de travaux. La compilation des subventions versées est effectuée selon les catégories de travaux les plus prédominants par projet. Voici la description détaillée des neuf catégories de travaux :



Église Sainte-Anne,
Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Maçonnerie. Tout travail touchant à la maçonnerie (pierre ou brique) : rejointoiement, nettoyage, restauration, remplacement, etc.

Toiture. Tout travail de revêtement de toiture de même que ceux touchant au système mécanique, à la ventilation, à l'isolation, aux gouttières ou au garde-neige.

Intérieur. Tout travail touchant la réparation et la restauration des finis intérieurs : plâtre, peinture, boiseries, dorures, etc. Cette catégorie exclut tout élément non intégré au bâtiment (autels, tableaux, bancs, etc.).

Ouvertures. Tout travail touchant aux portes et fenêtres (cadres, vitrage, contre-fenêtres) ainsi qu'aux vitraux.

Structure. Tout travail, intérieur ou extérieur, touchant à la structure ou à la charpente du bâtiment : plancher, voûtes, murs, etc.

Autres revêtements. Tout travail touchant un revêtement extérieur autre que de la maçonnerie : bois, crépi, etc.

Fondations. Tout travail effectué sur les fondations du bâtiment : réparation, consolidation, redressement, etc.

Orgues. Tout travail de réparation ou de restauration d'orgues.

Divers. Tout autre type de travaux : chauffage, électricité, protection contre les incendies, cloches, aménagement extérieur, etc.

La répartition de l'aide financière selon les types de travaux montre clairement que **plus de 80 % des interventions du programme sont des travaux de gros œuvre** (maçonnerie, toiture, structure, autres revêtements, fondations). Les travaux effectués aux ouvertures (portes, fenêtres, vitraux) et aux finis intérieurs comptent pour respectivement 6 % des investissements, alors que la restauration des orgues représente 2 % des sommes allouées. Des travaux divers (chauffage, électricité, protection contre les incendies, cloches, aménagement extérieur, etc.) complètent ce tableau.

6. Répartition de l'aide financière selon le montant accordé (volet 1)

MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE	PROPRIÉTÉS SUBVENTIONNÉES
1 000 000 \$ ou plus	10
500 000 \$ à 999 999 \$	17
200 000 \$ à 499 999 \$	77
100 000 \$ à 199 999 \$	128
50 000 \$ à 99 999 \$	173
25 000 \$ à 49 999 \$	157
Moins de 25 000 \$	198
TOTAL	760

Le nombre d'édifices ayant bénéficié de subventions totalisant 100 000 \$ ou plus s'élève à 232 dans tout le Québec. Cependant, **ces 232 propriétés religieuses**, comprenant plusieurs immeubles classés monuments historiques et des édifices ayant une grande valeur patrimoniale **ont accaparé plus de 77 % des subventions versées** dans le cadre du programme.

Les nombreuses interventions inférieures à 50 000 \$, soit 356, s'expliquent à la fois par la grande quantité d'églises de petit gabarit, principalement dans les traditions autres que catholique, et la stratégie de plusieurs tables de concertation, qui ont décidé d'**intervenir par phases successives dans un même lieu**, ce qui se traduit par plusieurs subventions échelonnées dans le temps.

En moyenne, les propriétés religieuses subventionnées ont reçu une aide financière de l'ordre de 116 000 \$.

7. Édifices religieux ayant reçu une aide financière de 1 M\$ ou plus (volet 1)

ÉDIFICES RELIGIEUX	MUNICIPALITÉ	AIDE FINANCIÈRE
Marie-Reine-du-Monde	Montréal	3 000 000 \$
St. James United	Montréal	2 286 655 \$
Saint-Jean-Baptiste	Québec	1 646 526 \$
Saint-Roch	Québec	1 460 002 \$
Saint-Enfant-Jésus	Montréal	1 184 898 \$
Notre-Dame	Québec	1 157 920 \$
Sainte-Agathe	Sainte-Agathe-des-Monts	1 096 527 \$
Saint-Louis	Lotbinière	1 024 733 \$
Saint-Jean-Baptiste	Montréal	1 001 455 \$
Notre-Dame	Montréal	1 000 000 \$

Les **dix édifices religieux** qui ont reçu une aide financière globale de 1 M\$ ou plus **représentent 17 % des investissements totaux** (14,9 M\$) du programme. La plupart de ces édifices sont situés en milieu urbain. Ce sont tous des bâtiments d'une valeur patrimoniale exceptionnelle, qui ont fait l'objet de travaux de restauration majeurs, ayant pour la plupart requis la contribution des projets spéciaux de la ministre.

En raison de l'importance de tels édifices, et malgré les sommes déjà consenties, les investissements devront se poursuivre pour compléter les travaux entamés sur plusieurs d'entre eux (par exemple, l'église St. James United).

VOLET 2 – RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART ET DE BIENS MOBILIERS

L'analyse de la répartition de l'aide financière du volet 2 est basée sur l'ensemble des projets de restauration subventionnés par la Fondation entre avril 1996 et septembre 2001. Jusqu'à présent, 68 propriétés religieuses patrimoniales ont reçu une aide financière pour des projets de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers, totalisant 2,5 M\$.

Voir l'annexe 8 : Liste des projets subventionnés (volet 2).

Les interventions du volet 2 ont permis de **restaurer plusieurs œuvres d'art et biens mobiliers d'une grande valeur patrimoniale**. À titre d'exemples :



Église
Saint-Joseph,
Deschambault.
Étapes de la
restauration des
statues.

Source : Greg Johnson Studio

- les statues de l'**église Saint-Joseph de Deschambault** sont attribuées à François Baillairgé et ont été sculptées dans le bois entre 1820 et 1824. Les quatre représentations de saints étaient peintes en polychromie, et les statues du Christ et de la Vierge, de dimensions légèrement plus petites que l'ensemble, étaient complètement dorées. Vers 1950, toutes les statues furent peintes uniformément en gris (même les deux statues dorées), puis en blanc crème. Les peintures devaient correspondre à des modes : en gris pour imiter la pierre, puis en blanc crème pour uniformiser l'ensemble avec la décoration de l'église. Les travaux de restauration visent à dégager les couches successives de peinture, pour revenir aux finis d'origine. Les œuvres terminées ont été exposées au Musée du Québec, avant d'être retournées à la paroisse. Le volet 2 du programme de Soutien a contribué pour une somme de 154 524 \$;



Source : François LaFrance

Chapelle de l'Archevêché de
Sherbrooke.

- la chapelle de style néogothique de l'**archevêché de Sherbrooke** a été terminée en 1920. Ensuite, pendant plus de dix ans, le peintre Ozias Leduc a travaillé à la réalisation du décor peint de cette chapelle. Aujourd'hui, elle est classée par le ministère de la Culture et des Communications et est considérée comme une œuvre majeure du peintre. Les travaux de restauration de la chapelle se sont déroulés entre 1995 et 1996. Les toiles marouflées (collées directement sur le plâtre) ainsi que les décorations peintes étaient généralement en bon état. Quelques sections des toiles se décollaient des murs, et une couche de saleté recouvrait l'ensemble des surfaces. Les travaux de nettoyage et de restauration ont pu redonner une lumière nouvelle à cette œuvre importante. Le programme de Soutien a accordé une subvention de près de 60 000 \$ à ce projet;



Source : FPRQ

Église Saint-Christophe d'Arthabaska, Victoriaville.

- l'**église Saint-Christophe-d'Arthabaska à Victoriaville** a été construite en 1869 selon les plans de Joseph-Ferdinand Peachy, et l'intérieur est signé Perreault Mesnard, avec la participation, entre autres, du peintre Marc-Aurèle De Foy Suzor-Côté. La campagne de restauration a touché plusieurs sections de l'église : clocher, toiture, maçonnerie, orgue, vitraux, décor intérieur. Pour superviser la restauration du décor intérieur, un comité spécial a été mis sur pied. Durant un an, plusieurs ébénistes et sculpteurs de la région ont travaillé bénévolement à la reconstruction du maître-autel, de son retable et de la chaire. L'implication de la communauté s'est également concrétisée lors des différentes activités de collecte de fonds organisées par la paroisse, la population locale, les gens d'affaires et la municipalité. Le volet 2 du programme de Soutien a alloué 98 400 \$ au projet.

8. Répartition de l'aide financière selon les régions administratives (volet 2)

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	AIDE FINANCIÈRE	%
Montréal	733 675 \$	29 %
Québec-Chaudière-Appalaches	713 643 \$	28 %
Bas-Saint-Laurent	80 384 \$	3 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0 \$	0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	136 600 \$	5 %
Côte-Nord	88 306 \$	4 %
Laval-Laurentides-Lanaudière-Outaouais	255 392 \$	10 %
Montérégie	232 160 \$	9 %
Estrie	62 180 \$	2 %
Abitibi-Témiscamingue	0 \$	0 %
Mauricie-Centre-du-Québec	185 942 \$	7 %
TOTAL	2 488 282 \$	100 %



Source : F. Brault

Plateau d'argent appartenant à la cathédrale Anglicane Holy Trinity, Québec.

Comme on peut le constater, l'attribution des fonds de restauration du volet 2 a favorisé davantage les édifices religieux des régions de Montréal (29 %) et de Québec-Chaudière-Appalaches (28 %), avec plus de la moitié du budget global. Suivent les régions de Laval-Laurentides-Lanaudière-Outaouais (10 %), de la Montérégie (9 %) et de la Mauricie-Centre-du-Québec (7 %). Les autres régions ont obtenu peu d'aide financière pour la restauration de biens mobiliers et d'œuvres d'art, alors que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et l'Abitibi-Témiscamingue n'ont reçu aucune subvention (aucune demande n'a été formulée par ces régions).

L'importante disparité constatée dans la **répartition régionale des fonds** du volet 2 peut notamment s'expliquer par la priorité accordée par certains propriétaires au volet immobilier. Elle devrait cependant s'atténuer au cours des prochaines années, du fait que les tables de concertation régionales sont maintenant plus impliquées dans le processus de sélection des projets. Ce changement devrait favoriser un niveau de sensibilisation, d'information et d'organisation plus uniforme sur l'ensemble du territoire.



Source : F. Brault

Église Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, L'Acadie.
Ange Gardien, attribué à Yves Tessier.

9. Répartition de l'aide financière selon les traditions religieuses (volet 2)

TRADITIONS RELIGIEUSES	AIDE FINANCIÈRE	%
Catholique	1 752 182 \$	70 %
Communautés religieuses	672 986 \$	27 %
Autres traditions	63 114 \$	3 %
TOTAL	2 488 282 \$	100 %

Le tableau suivant montre que la tradition catholique recueille la majorité des subventions versées (70 %) dans le cadre du volet 2. Par contre, l'aide financière attribuée à la **restauration des biens mobiliers et des œuvres d'art des communautés religieuses** est très importante (27 %) et, en pourcentage, elle représente plus du triple de celle qui leur est accordée pour le volet immobilier. Le fait que les autres traditions se partagent 3 % des subventions versées peut s'expliquer par la plus grande sobriété des décors dans les biens mobiliers de ces traditions.

10. Répartition de l'aide financière selon les types de travaux (volet 2)

TYPES DE TRAVAUX	BIENS MOBILIERS SUBVENTIONNÉS	AIDE FINANCIÈRE	%
Tableaux	86	957 768 \$	38 %
Décors peints	9	754 080 \$	30 %
Sculptures	42	562 545 \$	23 %
Mobilier	10	131 300 \$	5 %
Textiles	8	29 221 \$	1 %
Estampes	4	25 840 \$	1 %
Orfèvrerie	25	27 528 \$	1 %
TOTAL	184	2 488 282 \$	100 %



Source : F. Brault

Église Saint-Étienne, Beaumont. Vêtements et objets liturgiques, splendeurs d'exécution. Ici en montre quelques objets de la Fabrique.

On remarque qu'une grande majorité des subventions sont attribuées à des travaux de restauration de tableaux (38 %), de décors peints (30 %) et de sculptures (32 %), soit les éléments les plus visibles de ce patrimoine. Ce sont les **travaux effectués sur les décors peints** qui nécessitent en moyenne les plus importantes subventions par œuvre restaurée, donnant lieu à de grands chantiers, comme celui de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours à Montréal.

11. Répartition de l'aide financière selon le montant accordé (volet 2)

MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE	PROPRIÉTÉS SUBVENTIONNÉES
100 000 \$ ou plus	4
50 000 \$ à 99 999 \$	10
25 000 \$ à 49 999 \$	17
10 000 \$ à 24 999 \$	18
Moins de 10 000 \$	19
TOTAL	68

Seuls quatre édifices religieux (la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours à Montréal, l'église Saint-Joseph de Deschambault, la cathédrale Saint-Charles-Borromée de Joliette et l'église Saint-Henri à Saint-Henri-de-Lévis) ont reçu une aide financière de 100 000 \$ ou plus. Les interventions de 50 000 \$ ou moins sont fortement majoritaires.

En moyenne, les propriétés subventionnées dans le cadre du volet 2 ont reçu une aide financière de l'ordre de 36 000 \$.

Si l'on considère qu'environ 2,5 M\$ ont été attribués en cinq ans dans le cadre du volet 2, l'aide annuelle moyenne s'établit à quelque 500 000 \$. Cette somme relativement modeste s'explique principalement par le **nombre restreint de professionnels en restauration d'œuvres d'art exerçant au Québec**, mais aussi par la priorité accordée par certains propriétaires au volet immobilier.



Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours, Montréal. Descente des anges.

3.4 Fonctionnement des tables de concertation régionales

Le rôle des tables de concertation régionales est majeur au sein de la Fondation. En effet, ce sont elles qui prennent contact avec les bénéficiaires et qui, sur le terrain, suivent le déroulement de toutes les étapes des projets. **Une telle formule facilite le choix des édifices patrimoniaux qui seront subventionnés**, car les représentants des différentes traditions, des communautés religieuses et des directions régionales du Ministère qui font partie de ces tables connaissent bien le parc immobilier.

Le **processus de sélection des projets** est amorcé au sein même des administrations des traditions et communautés religieuses dans les différentes régions. Ce sont elles qui établissent l'ordre de priorité des interventions et qui présentent leurs projets à la table régionale, où ils sont discutés en équipe avec les membres des autres traditions religieuses et les représentants du ministère de la Culture et des Communications.

Les tables exercent, pour le volet 1, le pouvoir décisionnel en ce qui concerne le choix des projets, les travaux admissibles qui seront subventionnés et les sommes attribuées à chacun de ces derniers à l'intérieur de l'enveloppe régionale.

Au-delà des critères généraux du programme, chaque table de concertation régionale a pour responsabilité d'établir ses propres **priorités d'intervention** et sa **problématique régionale**.

Synthèse des problématiques régionales

À l'été de 2001, la Fondation a demandé à l'ensemble de ses tables de concertation régionales de répondre à un questionnaire permettant de mieux connaître les approches préconisées et les problématiques à l'échelle régionale.

Voir l'annexe 9 : Questionnaires remplis par les tables de concertation régionales.

Région 01 – Montréal

Pour guider ses choix, la table de concertation régionale de Montréal a adopté les principes de conservation reconnus par ICOMOS. La région de Montréal se retrouve avec un très grand nombre d'églises monumentales. La mobilité de la population, qui tend à quitter la ville vers la banlieue, et la venue, sur l'île de Montréal, de plusieurs traditions religieuses, certaines utilisant des églises délaissées par leurs fidèles, entraînent une réorganisation des paroisses et des églises. La difficulté des conditions urbaines (pollution et vibrations) est aussi une contrainte à prendre en considération.

La table bénéficie de ressources appréciables pour établir la valeur patrimoniale d'une église : des répertoires et un inventaire sont disponibles. Elle a aussi accès à l'expertise de plusieurs spécialistes (certains sont membres de la table) et au Comité de construction et d'art sacré de l'archevêché de Montréal. Les réunions de la table se tiennent, la plupart du temps, dans les lieux qui font l'objet d'une demande.

À partir des critères de sélection de la Fondation, la table régionale de Montréal considère comme prioritaires la situation d'urgence structurale de l'enveloppe et la protection du bâtiment, puis voit à ce qu'il y ait un partage équitable entre les traditions et communautés. La table n'accepte pas les demandes pour les bâtiments qui n'ont pas une grande valeur patrimoniale ni ceux qui exigent des travaux incompatibles avec le caractère ancien de l'immeuble ou des matériaux inappropriés à la conservation de ce caractère.



Église St. James United, Montréal.

Région 02 – Québec–Chaudière–Appalaches

La table de concertation régionale de Québec–Chaudière–Appalaches s'est défini comme objectifs la préservation et la restauration du patrimoine religieux bâti et de ses œuvres d'art, afin d'en assurer la pérennité et de favoriser leur mise en valeur. La région possède plusieurs monuments historiques et bâtiments à forte valeur patrimoniale; notons seulement les vieilles institutions de la capitale et les nombreuses églises paroissiales des régions de Chaudière–Appalaches et de Portneuf.

La table peut bénéficier d'inventaires pour la ville de Québec et la région de Portneuf ainsi que pour les monuments classés. Les membres de la table possèdent une très bonne connaissance des bâtiments de leur territoire. Les demandes sont jugées selon la valeur patrimoniale du bâtiment et le caractère d'urgence des travaux. La table prend soin d'examiner la nature et la qualité des projets ainsi que les coûts des travaux.



Église Notre-Dame-de-Bon-Secours,
L'Islet-sur-mer.



Église Sainte-Luce, Sainte-Luce-sur-mer.

Région 03 a – Bas-Saint-Laurent

À travers les projets subventionnés dans le cadre du programme, la table de concertation du Bas-Saint-Laurent vise tout d'abord à assurer la pérennité et le maintien des édifices à caractère patrimonial et à répondre à l'urgence des travaux à réaliser. Certains de ces travaux peuvent aussi contribuer à restaurer le caractère patrimonial d'un édifice qui aurait été dévalorisé par des interventions non respectueuses.

La région du Bas-Saint-Laurent dispose de très peu de ressources financières; les ressources techniques manquent aussi gravement, particulièrement les spécialistes en la matière. Plusieurs grandes églises rurales desservent une population de moins en moins nombreuse.

Toutefois, cette table peut bénéficier de certains outils pour établir la valeur d'un bâtiment, tels le système de pointage, les inventaires diocésains et le macro-inventaire du ministère de la Culture et des Communications. Des membres du personnel diocésain contribuent également à la connaissance du patrimoine.

Les projets sont jugés tout d'abord selon leur intégrité architecturale, le style et les matériaux utilisés, l'âge et la signification locale et régionale du bâtiment. Ensuite, on établit l'ordre de priorité des interventions, en tenant compte de l'urgence des travaux et du budget disponible.

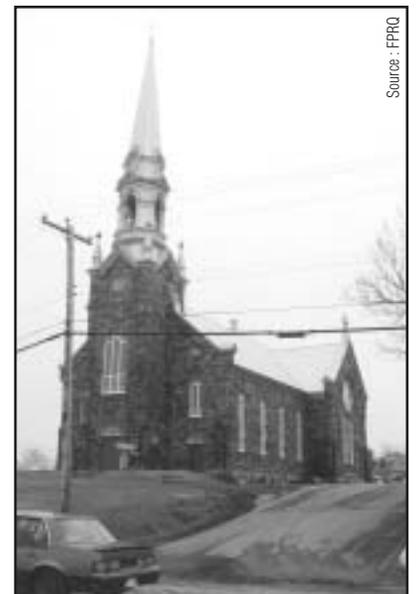
Région 03 b – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le choix des projets sélectionnés est fait selon la valeur patrimoniale de l'immeuble et les disponibilités budgétaires. Le maintien de l'authenticité du bâtiment est aussi un principe cher à la table. Un inventaire, achevé en 2000 pour les églises catholiques, s'est avéré très utile pour établir l'ordre de priorité des projets.

Les contraintes de la région sont surtout le manque de professionnels : architectes, entrepreneurs et artisans spécialisés. On remarque aussi un manque de sensibilité des populations à la valeur patrimoniale d'un bâtiment. Les fabriques n'ont pas suffisamment de fonds, tout comme le diocèse et la région en général. Enfin, la décroissance démographique, l'éloignement et l'isolement des communautés laissent présager des difficultés à venir.

La région dispose d'un inventaire pour les églises catholiques, et un second est en cours d'élaboration pour les autres traditions. De plus, il se fait actuellement un travail d'identification des églises à préserver. La table régionale s'assure généralement de disposer de la contre-expertise d'un architecte du ministère de la Culture et des Communications, afin de l'éclairer dans la sélection des projets.

Pour cette sélection, la table considère tout d'abord la valeur patrimoniale et artistique, l'importance du bassin de population et le taux de décroissance démographique, ces éléments se conjuguant à la proximité des autres églises. Compte tenu des difficultés économiques, la participation financière de la population et la capacité de payer sont aussi prises en considération.



Église Saint-Norbert, Cap-Chat.



Cathédrale Saint-François-Xavier,
Chicoutimi.

Région 04 a – Saguenay–Lac-Saint-Jean

Les trois objectifs de la table du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont la conservation des édifices religieux du territoire, la sensibilisation de la population et son éducation au respect du patrimoine.

Une grande partie du parc immobilier de la région a été construit après 1945 et n'est donc pas admissible au programme. Par contre, on y trouve certains des chefs-d'œuvre de l'architecture moderne québécoise. Cette vaste région est jeune (160 ans) et le patrimoine n'y prend pas le même visage que dans des régions plus anciennes.

Un inventaire des édifices religieux a été dressé au début du programme d'aide (1995). Peu après, la tenue d'un colloque régional a contribué à l'éveil de la perspective de conservation du patrimoine religieux. Un nouvel inventaire, plus exhaustif et détaillé, est en voie de réalisation pour mieux connaître l'état actuel du parc immobilier.

Les projets sont révisés par le Comité des immeubles et propriétés du diocèse pour recommandations. La visite des lieux est également faite par des membres de la table.

Tous les édifices admissibles ont été cotés selon leur valeur patrimoniale, leur statut juridique, leur importance dans l'histoire régionale et leur intérêt touristique.

Région 04 b – Côte-Nord

Au début du programme, une analyse de l'état des bâtiments construits avant 1945 a été réalisée par un groupe d'architectes et d'ingénieurs. Les limites budgétaires ont contraint à effectuer en priorité les travaux majeurs (toiture, fenestration). Dans l'attribution des subventions, la situation financière de chaque paroisse est prise en compte.



Église Saint-Georges, Mingan.

Pour la Côte-Nord, une des contraintes les plus marquées est certainement la distance : 800 km séparent Tadoussac de Natashquan. Cela entraîne des coûts importants en services professionnels et des difficultés considérables pour ce qui est de la surveillance de chantier.

La table est aux prises avec certains problèmes sérieux de qualité de travail. La formule du choix des entrepreneurs selon le plus bas soumissionnaire par appel d'offres public n'est pas satisfaisante, et la table songe à procéder plutôt par invitation.

Pour participer à la sélection des projets, la table dispose de l'aide de deux architectes. L'ordre de priorité des projets est établi à partir de l'examen de la nature des travaux et de la capacité financière de la paroisse.

Région 05 – Laval-Laurentides-Lanaudière-Outaouais

Dans le cadre des subventions, la table vise tout d'abord la préservation du parc immobilier et de la valeur patrimoniale des édifices. Les travaux d'urgence et les travaux extérieurs sont effectués en priorité, avant d'entreprendre les travaux d'intérieur.

Le vaste territoire couvert par cette région comprend plusieurs traditions religieuses qui présentent des réalités diverses. Le manque d'expertise et de main-d'œuvre pose problème, tout comme le manque de ressources (financières et personnelles) au sein même des traditions.

Des fiches d'inventaire et d'analyse ainsi que l'évaluation réalisée par les villes constituent des outils utilisés par la table. Les comités d'art sacré présents dans plusieurs diocèses, les experts du Ministère et certains professionnels sont également des ressources auxquelles la table fait appel pour la sélection des projets.

Choisis tout d'abord pour le caractère d'urgence, la valeur et l'intérêt patrimoniaux du bien, de même que la nature des travaux, la table considère d'autres critères pour le choix final des projets, tels l'intérêt de la collectivité locale et la valeur intrinsèque du bien.



Source : F. Brault

Christ Church, Saint-André Est.



Source : FPRO

Église St. George, Clarenceville.

Région 06 a – Montérégie

Les principes qui ont guidé le choix des interventions sont tout d'abord basés sur la valeur patrimoniale, l'urgence des travaux et la qualité de l'intervention proposée.

La Montérégie recèle un potentiel patrimonial riche et diversifié. Les traditions autres que catholique ne bénéficient pas de l'appui d'un organisme central (comme le Comité d'art sacré pour les catholiques) et doivent avoir recours à des experts externes pour monter leurs dossiers.

Pour connaître la valeur patrimoniale d'un immeuble, la table dispose d'un relevé des églises de tradition autre que catholique, de l'aide des comités d'art sacré de chacun des diocèses catholiques ainsi que de celle d'un architecte de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications.

Les travaux de gros œuvre sont effectués en priorité, puis ceux touchant à l'enveloppe du bâtiment et enfin, les travaux assurant la sécurité de l'immeuble. Ces travaux sont hiérarchisés en tenant compte de leur degré d'urgence, de la valeur patrimoniale et de l'importance du bien aux yeux de la communauté. Finalement, la qualité du projet (qualité, coûts et impacts des travaux) est prise en considération avant de rendre une décision.



Source : FPRO

Église Hatley United, Hatley.

Région 06 b – Estrie

La table de concertation régionale de l'Estrie tend à privilégier des projets de restauration d'églises ayant une valeur patrimoniale reconnue ou potentielle. De plus, elle a exigé des études approfondies par des professionnels pour soutenir les activités essentielles à la conservation. Par ailleurs, la table a favorisé la présélection des dossiers au sein même des traditions.

Une des contraintes qu'elle connaît est le manque de ressources, que ce soit chez les responsables des bâtiments, qui travaillent souvent pour la première fois avec des professionnels (architectes, ingénieurs), ou encore chez les personnes responsables du dossier de demande de subvention.

La table dispose d'études très détaillées qui établissent la valeur patrimoniale des églises de tradition autre que catholique. Un relevé photographique et un pré-inventaire des églises catholiques du diocèse de Sherbrooke ont aussi été réalisés. La table dispose de personnes spécialisées pour l'aider dans la sélection de projets.

Pour réaliser cette sélection, la table considère différents critères d'évaluation : le statut juridique, la valeur patrimoniale, la contribution à l'identité culturelle et l'état physique. D'autres éléments sont aussi pris en considération : la valeur communautaire, le potentiel de mise en valeur, l'accessibilité au public et l'emplacement.



Source : PPHQ

Cathédrale Sainte-Thérèse-d'Avila, Amos.

Région 07 – Abitibi-Témiscamingue

Les projets soumis à la table de concertation régionale sont retenus pour étude seulement s'ils correspondent aux critères suivants : l'église possède un certain rayonnement dans son milieu; elle sera utilisée de façon continue au moins cinq ans après les travaux de restauration; les projets sont distribués entre les diocèses selon un ratio préétabli et ils sont préalablement approuvés par chacun d'eux.

La région de l'Abitibi-Témiscamingue est très jeune (à peine 100 ans), et la notion de patrimoine n'y a donc pas la même définition qu'ailleurs. La grandeur du territoire, jumelée à une décroissance de la population rurale, laisse présager certaines fermetures de lieux de culte. La petite taille des diocèses et le peu de ressources humaines dont ils disposent rendent parfois difficiles la gestion et l'administration des demandes. Pour réaliser les travaux, les propriétaires sont souvent aux prises avec un manque de ressources, que ce soit de spécialistes en architecture et en histoire, ou encore, d'entrepreneurs.

Toutefois, pour le choix des projets, la table s'est assurée la présence de professionnels. De plus, ses membres sont aidés par le représentant du ministère de la Culture et des Communications, qui participe à la définition de certains paramètres pour établir la valeur patrimoniale d'un édifice.

Les projets sont donc sélectionnés tout d'abord en fonction de leur qualité architecturale, de leur intérêt patrimonial et historique, et enfin, de leur environnement (emplacement et accessibilité de l'édifice).

Région 08 – Mauricie–Centre-du-Québec

L'objectif principal des travaux acceptés par la table de concertation régionale est d'assurer la pérennité des immeubles à vocation religieuse, en donnant priorité aux bâtiments ayant la plus grande valeur patrimoniale.

Le territoire de la région de la Mauricie–Centre-du-Québec est parsemé d'églises qui sont souvent assez petites et plus faciles à entretenir. Autour de Trois-Rivières, en milieu urbain ou semi-urbain, on trouve plusieurs églises de dimensions plus importantes, sur lesquelles des interventions majeures ont été faites ou sont à faire. Des représentants du ministère de la Culture et des Communications ainsi que plusieurs publications contribuent à établir la valeur patrimoniale des immeubles.

Les projets sont sélectionnés en tenant compte de la valeur patrimoniale de l'immeuble, de la nature des travaux et de l'urgence de l'intervention.



Église Saint-Patrice, Tingwick.

3.5 Partenariat financier avec le milieu

Sur le plan de la participation des collectivités locales au financement des travaux de restauration, la Fondation **a plus que doublé** la proportion requise dans le programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux. Jusqu'à présent, **la participation financière du milieu s'élève à 33 %, soit près de 45 M\$.**

12. Participation financière du milieu selon les régions administratives (volet 1)

	COÛTS TOTAUX DES PROJETS	AIDE FINANCIERE	% AIDE FINANCIERE	% MILIEU
Montréal	36 442 023 \$	21 770 644 \$	60 %	40 %
Québec–Chaudière–Appalaches	29 301 950 \$	21 138 326 \$	72 %	28 %
Bas-Saint-Laurent	7 035 765 \$	4 313 993 \$	61 %	39 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 419 878 \$	2 880 307 \$	84 %	16 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4 889 199 \$	2 413 572 \$	49 %	51 %
Côte-Nord	1 821 775 \$	1 545 187 \$	85 %	15 %
Laval-Laurentides-Lanaudière-Outaouais	14 353 977 \$	9 452 911 \$	66 %	34 %
Montréal	15 914 402 \$	10 691 459 \$	67 %	33 %
Estrie	6 105 106 \$	4 652 119 \$	76 %	24 %
Abitibi-Témiscamingue	2 630 186 \$	1 652 785 \$	63 %	37 %
Mauricie–Centre-du-Québec	9 928 927 \$	7 850 809 \$	79 %	21 %
TOTAL	131 843 189 \$	88 362 112 \$	67 %	33 %



Église Saint-Bruno, Guigues.
Une fête pour les bénévoles et les
collaborateurs à la restauration de
l'intérieur de l'église.

À première vue, la participation du milieu n'est pas directement proportionnelle à la richesse régionale, et l'on peut penser qu'elle dépend plutôt, entre autres, des principes de gestion financière adoptés par les représentants des différentes tables de concertation régionales. Ainsi, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la table de concertation a adopté une stratégie qui consiste à subventionner un grand nombre d'édifices, mais au prorata de leur valeur patrimoniale, ce qui amène les collectivités locales à se mobiliser pour fournir le financement complémentaire.

La participation du milieu se matérialise principalement par des sollicitations (collecte de fonds, activité-bénéfice, tirage, etc.) auprès de la communauté locale (population, sociétés privées, institutions financières, organismes locaux, etc.). **Certains partenariats** ne manquent pas d'imagination : ainsi, la Société des alcools du Québec vient appuyer la restauration du clocher de l'église Saint-Enfant-Jésus-du-MileEnd à Montréal par la mise aux enchères de fûts exclusifs.

En plus de l'appui financier du gouvernement du Québec, certains projets d'envergure ont bénéficié du **soutien d'autres partenaires financiers**. Outre les cas déjà mentionnés de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde et de l'église Saint-Roch de Québec, la cathédrale de Saint-Jérôme a réalisé ses travaux de restauration de toiture dans le cadre du *Programme d'infrastructures*, impliquant la participation financière de la Ville de Saint-Jérôme et du gouvernement du Canada.

La contribution gouvernementale à la restauration du patrimoine religieux produit souvent un effet de levier important dans la communauté locale et incite le milieu à réaliser d'autres travaux qui ne seront pas financés dans le cadre du programme (on peut penser au cas, déjà évoqué, du parvis de l'église Saint-Roch).

Ces quelques exemples mettent en évidence **diverses formules de partenariat** que suscite ce programme et la **productivité de ces partenariats**. Sur ce chapitre, nous pourrions encore évoquer la restauration des statues de l'église Saint-Joseph de Deschambault (participation de la Caisse populaire et de la compagnie Loralco) ou la restauration des orgues de l'église Notre-Dame-de-la-Victoire de Lévis, qui a donné lieu à une vaste campagne de financement public.

Les partenariats établis dans le cadre des travaux de restauration sont des liens créés pour appuyer la sauvegarde physique des édifices religieux, mais également pour stimuler la promotion de ce patrimoine religieux. L'implication des partenaires ne s'arrête pas nécessairement à l'appui financier. Certaines petites communautés, par exemple, contribuent à leur façon, soit en offrant un soutien technique et une expertise (Société d'histoire locale pour l'église Trinity United à Cookshire) ou en faisant des travaux d'aménagement (Ville de Georgeville pour l'église St. George).



Source : F. Brault

Église Saint-Jean-Baptiste de Québec.



Source : F. Brault

Calvaire d'Oka

4. Retombées de la sauvegarde du patrimoine religieux

4.1 Retombées économiques

Depuis le début des opérations de la Fondation en avril 1996, 760 édifices religieux ont été subventionnés dans le cadre du programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux. Au mois de septembre 2001, 88,4 M\$ avaient été versés en aide financière, permettant de réaliser des **travaux se chiffrant à plus de 130 M\$ sur tout le territoire du Québec.**

Quand on pense à la préservation d'un tel patrimoine, il faut garder en tête que l'établissement d'un programme de restauration et de conservation préventive des édifices religieux patrimoniaux comporte, en plus d'avantages culturels et sociaux évidents, divers avantages économiques.



Église Sainte-Famille, Cap Santé. Travaux sur le toit.

Source : Pierre d'Anjou, architecte

Ainsi, une **étude des retombées économiques** (François Des Rosiers, *Les retombées économiques du programme de sauvegarde du patrimoine religieux du Québec, 1996-1999, avril 1999*) du programme de Soutien, couvrant la période d'**avril 1996 à février 1999**, établit que la subvention gouvernementale, qui atteignait alors 36,6 M\$, a engendré des investissements supplémentaires de 28,2 M\$, pour un total de 64,8 M\$, dont 27,5 M\$ en rémunération des facteurs de production.

En ce qui a trait à la **création d'emplois**, les opérations de la Fondation ont ajouté, durant cette période, quelque 893 années-personnes de travail, dont 614 emplois directs et 279 emplois indirects, soit près de un emploi supplémentaire chaque fois que deux emplois découlaient directement de cette dépense.

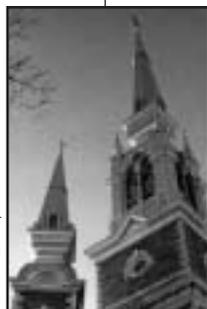
L'activité économique créée par le programme se traduisait par un PIB (produit intérieur brut) au coût des facteurs de 43,8 M\$, et les **retombées pour les gouvernements** (fiscalité, taxes, parafiscalité) totalisaient 15,3 M\$. Considérant la part relative des fonds publics et des autres fonds engagés dans le programme, l'auteur de l'étude émettait l'hypothèse que **les projets de restauration n'auraient pas vu le jour sans l'apport de la Fondation.**

En extrapolant ces résultats à la **période de 1996-2001**, on peut affirmer que, pour une dépense atteignant 148 M\$ en six ans (somme ajustée en fonction de la croissance annuelle des coûts), le programme de Soutien a engendré la **création de 2040 années-personnes de travail**, soit 1403 emplois directs et 637 emplois indirects, tandis que les **retombées s'élèvent à 23,9 M\$ pour le gouvernement du Québec** (9,4 M\$ de revenus fiscaux; 13,9 M\$ en parafiscalité) et à **11,6 M\$ pour le gouvernement du Canada** (7,3 M\$ de revenus fiscaux; 4,3 M\$ en parafiscalité).



Source : Paul Trépanier

Église Notre-Dame-des-Neiges, Trois-Pistoles.



Source : Paul Trépanier

Église Sainte-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel.

4.2 *Retombées culturelles et touristiques*

Le programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux permet de mieux intégrer ce patrimoine aux circuits et à la promotion touristiques, et de réaliser une mise en valeur culturelle et touristique d'ensemble des édifices à vocation religieuse, avec les bénéfices que cela peut produire.

Tout en permettant à plusieurs églises de poursuivre parallèlement leur vocation première, la fréquentation de lieux patrimoniaux religieux par une clientèle touristique peut être un moyen intéressant de susciter un achalandage nouveau, d'accroître l'intérêt et de créer des liens de nature économique avec des acteurs du milieu. Ce potentiel touristique est d'autant plus prometteur que des efforts importants ont été déployés dans le cadre du programme de Soutien afin de restaurer ce patrimoine.

Parmi les tendances actuelles du tourisme, on remarque un intérêt accru des clientèles touristiques envers le produit culturel et le patrimoine, qui devrait avoir des répercussions positives pour le patrimoine religieux. Des recherches et des évaluations des différentes clientèles touristiques démontrent que la clientèle susceptible de visiter les églises est associée au tourisme culturel; toutefois, il existe aussi un tourisme religieux. Cette clientèle se divise en deux types de touristes : ceux dont l'approche est motivée par la foi (pèlerinages) et ceux qui se rendent en de tels lieux par intérêt pour l'histoire, le patrimoine et les arts sacrés.

Sur le plan touristique, les réalisations du programme de Soutien ont notamment permis d'**accroître la présence des édifices religieux patrimoniaux dans l'offre touristique québécoise**. C'est ainsi que 258 édifices religieux patrimoniaux sont recensés dans le Guide touristique général de Tourisme Québec, 137 ont fait l'objet d'une brochure conjointe avec Tourisme Québec ou avec une association touristique régionale, 56 sont listés dans un dépliant local, 48 dans un dépliant régional et 78 sont signalés dans un guide touristique régional proposant un circuit patrimonial autoguidé.

En ce qui concerne **l'accessibilité des édifices restaurés et l'accueil des visiteurs**, certains organismes, telle la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, un organisme sans but lucratif multiconfessionnel qui existe depuis 1986, consacrent leurs maigres ressources à l'accueil des touristes dans les lieux de culte patrimoniaux. Ainsi, la Corporation a créé un réseau organisé de lieux historiques religieux et mis en place des structures d'accueil capables d'offrir un programme éducatif et d'animation à l'intention de la population scolaire et des touristes. La Corporation a produit des outils de communication, dont la brochure *Québec Pierres Vivantes*, tirée à 50 000 exemplaires, qui permet aux visiteurs de parcourir les circuits du patrimoine religieux du Vieux-Québec de façon autonome. Son président, M. Claude Côté, reconnaît que **la demande touristique pour le patrimoine religieux à Québec a connu une hausse importante au cours des dernières années**.

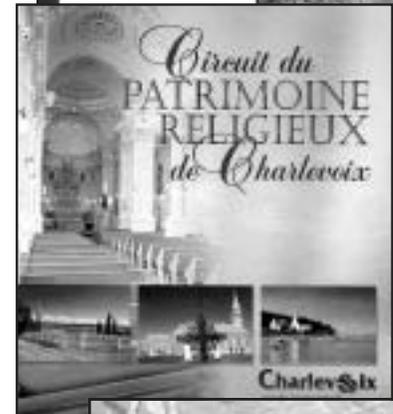
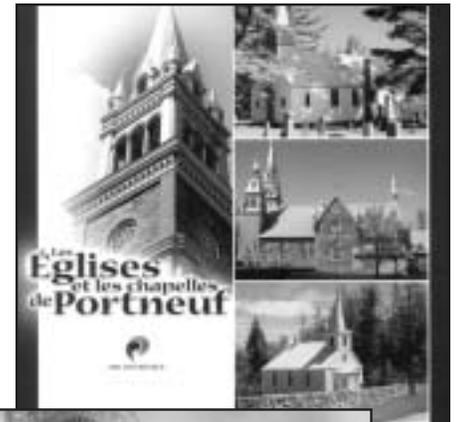
D'autres initiatives régionales vont dans le même sens, qu'il importe de soutenir de façon plus systématique et généreuse. Ainsi, le réseau des Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP), créé il y a trois ans, considère que le patrimoine religieux est une composante importante et omniprésente du tourisme culturel au Québec, et constate l'effort réalisé dans plusieurs villes et régions pour sensibiliser la population et les visiteurs aux attraits de ce patrimoine. Selon M. Claude Duquet, de VVAP, la convergence de cet effort de sensibilisation et de l'action de conservation et de mise en valeur menée dans le cadre du programme de Soutien « **devrait soutenir la croissance de la demande pour le patrimoine religieux au cours des prochaines années** ».

Parmi les nombreuses initiatives locales et régionales favorisant l'intégration des églises patrimoniales aux **circuits touristiques**, mentionnons que :

- la MRC de Montmagny s'est associée au Comité culturel de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et à la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud afin de produire un dépliant promotionnel sur chacune des églises;
- la MRC du Haut-Saint-Laurent a produit un auto-guide intitulé *Trois circuits d'églises protestantes*, mettant en valeur les vingt-cinq églises du territoire;
- l'Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve (Montréal) a mis sur pied un programme d'animation culturelle des quatre églises historiques du quartier;
- la MRC de Portneuf organise des journées portes ouvertes *Nos clochers vous accueillent* des principaux lieux de culte du territoire. Une vaste étude sur les vingt églises catholiques et les trois chapelles anglicanes de la région a conduit à la publication d'un ouvrage intitulé *Les églises et les chapelles de Portneuf*;
- la région de Charlevoix a lancé, l'été dernier, le dépliant *Circuit du patrimoine religieux de Charlevoix*, qui regroupe treize églises, six chapelles et cinq lieux de patrimoine religieux. Ce nouvel outil promotionnel a déjà eu un impact positif sur la fréquentation de principaux lieux de culte : église de Baie-Saint-Paul (5 000 visiteurs) et église de Saint-Joseph-de-la-Rive (10 000 visiteurs).

Si plusieurs églises sont accessibles aux touristes, surtout pendant la période estivale, il n'est pas rare que des **concerts** s'organisent, sur une base régulière ou occasionnelle, beaucoup de nos églises étant dotées d'orgues de grande qualité et d'une acoustique exceptionnelle. Ainsi :

- la basilique-cathédrale de Québec offre, depuis plusieurs années, le spectacle son et lumière *Feux Sacrés*, qui raconte les 500 ans d'histoire de Québec;
- de son côté, la basilique Notre-Dame de Montréal présente le spectacle *Et la lumière fut*, qui relate les différentes étapes de sa construction et met en valeur le patrimoine historique et les œuvres d'art de la basilique;
- le *Festival international de Lanaudière* reçoit chaque année les amateurs de musique classique à l'intérieur de la cathédrale de Joliette et dans les églises de la région;
- l'église Saint-Roch à Québec organise un festival de musique sacrée;
- à Montréal, l'église Unie Erskine and American présente *Les Concerts Tiffany*, où le public est invité à entendre différents genres musicaux dans l'ambiance des vitraux Tiffany. La cathédrale Christ Church reçoit, durant toute l'année, les amateurs de musique trois jours par semaine. Finalement, le *Festival Orgues et Couleurs* offre des concerts dans les églises historiques du quartier Hochelaga-Maisonneuve.





Source : F. Brault

Église Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, L'Acadie.
Ange Gardien (1831-1832), attribué à Yves Tessier.

5. Enjeux

5.1 Pérennité et diversification du financement

La création du programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux et la signature de l'entente entre la Fondation et le ministère de la Culture et des Communications du Québec ont permis d'assurer au patrimoine religieux un financement accru par rapport à ce qui était, et garanti pendant cinq ans, ce qui constitue déjà un **immense progrès**.

Pour bien situer ce financement gouvernemental, qui s'élève, en moyenne, à quelque 20 M\$ par an pour l'ensemble du parc immobilier religieux patrimonial, il faut savoir que les fabriques du diocèse de Montréal, qui représentent environ 10 % des édifices religieux du Québec, déboursent annuellement 10 M\$ pour l'entretien et la réparation de leurs édifices (admissibles, ou non, au programme), dont 2 M\$ proviennent du Ministère, dans le cadre du programme de Soutien.

Si l'on extrapole ces données à l'ensemble du parc immobilier religieux du Québec, on peut supposer que **les propriétaires de ce parc consacrent environ 100 M\$ par an à la réparation et à l'entretien de leurs édifices**, dont 20 M\$ proviennent du programme, ce qui correspond à la contribution annuelle moyenne du Ministère.

Si, à ces dépenses d'entretien et de réparation, on ajoute le chauffage et les salaires associés à la gestion du parc immobilier (entretien, gardiennage), les dépenses annuelles des fabriques du diocèse de Montréal s'élèvent à 25 M\$, et l'on peut supposer que celles de l'ensemble des propriétaires atteignent donc quelque 250 M\$ par an. Ces évaluations ne tiennent pas compte des sommes versées par les communautés religieuses pour l'entretien et la réparation de leurs édifices.

Considérant ces dépenses des propriétaires pour l'entretien et la réparation de leur parc immobilier, et en dépit de l'importance des subventions gouvernementales versées dans le cadre du programme, **les besoins prévisibles apparaissent encore supérieurs aux sommes disponibles**. Sur ce chapitre, l'on peut distinguer trois types de besoins :

- les besoins destinés à répondre aux urgences et au rattrapage dans la sauvegarde du patrimoine;
- les besoins en entretien préventif;
- les besoins de travaux de mise en valeur, c'est-à-dire visant à améliorer ou à élargir les usages publics des bâtiments religieux patrimoniaux.

La Fondation, qui souhaite intervenir à chacun de ces niveaux, ne bénéficie toujours pas d'une formule de financement offrant à long terme des garanties de continuité et déjà, en 1999, elle identifiait, dans son Plan stratégique, la pérennité du financement comme le principal défi à relever.



Église Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Source : F. Brault

Besoins de réparations d'urgence et de rattrapage

Il existe aujourd'hui d'importants besoins de **réparations d'urgence et de rattrapage** dans la sauvegarde des bâtiments voués au culte, notamment de nombreux travaux de gros œuvre et d'amélioration des systèmes de protection contre les incendies et d'électricité.

À l'hiver de 2001, pour connaître l'ampleur des besoins financiers actuels et à venir, la Fondation a demandé à l'ensemble de ses tables de concertation régionales de lui fournir une évaluation des besoins de restauration et de conservation du patrimoine religieux pour les trois prochaines années. Les tables régionales ont produit des listes comprenant les noms des lieux de culte à restaurer, les types de travaux envisagés et une **estimation sommaire** des coûts. De plus, elles ont identifié les édifices qui nécessitent des travaux majeurs (cas lourds).

Globalement, les tables régionales ont évalué leurs **besoins financiers à plus de 150 M\$** pour les trois prochaines années. À la lumière de cette évaluation sommaire des besoins financiers, on estime que les besoins de réparations d'urgence et de rattrapage se chiffreront à **30 M\$ par an pour les trois prochaines années**, ce qui permettrait de réaliser des travaux de quelque 50 M\$ annuellement.

Voir l'annexe 10 : Évaluation sommaire des besoins financiers du patrimoine religieux pour les trois prochaines années.

Une fois le rattrapage complété et les urgences contrôlées, on estime que les sommes requises annuellement pourraient être réduites de moitié pour la restauration et la conservation à long terme.

Une nouvelle **planification triennale détaillée**, tenant compte des priorités identifiées dans ce bilan, sera produite en collaboration avec l'ensemble des tables régionales d'ici quelques mois. Elle comportera des listes de projets, présentés par ordre de priorité, pour les différentes traditions et communautés religieuses. Chaque projet sera assorti d'une évaluation professionnelle de l'état du bâtiment et d'une fiche d'identification comprenant une description du projet, une évaluation de la valeur patrimoniale de l'édifice, une description des types de travaux, une estimation des coûts et un plan de financement (programme et milieu).

Besoins de diversification du financement

L'essentiel de l'aide gouvernementale et de la contribution du milieu sert aux interventions dans le cadre des volets 1 et 2 et, jusqu'à présent, les activités de la Fondation pour la promotion, l'information, le réseautage et la formation sont demeurées relativement marginales.

Or, il est clair que toute la dimension de la **sensibilisation de la population**, de la **formation** des gens en cause, de la **mise en valeur du patrimoine** et de sa **promotion touristique** sont des éléments connexes à un programme qui vise non seulement à préserver l'intégrité physique de ce patrimoine, mais aussi à le revitaliser. Des partenariats financiers nouveaux doivent être explorés pour permettre à la Fondation de développer son implication dans ces secteurs connexes à la restauration.

Par ailleurs, les sommes provenant du programme et du milieu s'avèrent parfois insuffisantes pour couvrir les frais d'interventions, particulièrement lorsque celles-ci portent sur des églises monumentales, souvent érigées dans des milieux urbains aujourd'hui largement vidés de leurs résidants. De larges partenariats doivent alors être établis, comme ce fut le cas pour la restauration de Marie-Reine-du-Monde (plus de 30 partenaires publics et privés).

Dans cette optique, la Fondation entend diversifier ses partenariats financiers, que ce soit dans le secteur gouvernemental (autres ministères du gouvernement du Québec), municipal (MRC et municipalités) et non gouvernemental (organismes, entreprises privées et autres). Afin de diversifier ses sources de financement, la Fondation entend également promouvoir le Fonds du patrimoine religieux du Québec, qui permet de solliciter des fonds auprès des entreprises et des particuliers.



5.2 Inventaire et hiérarchisation des biens religieux

Les inventaires nationaux actuels des biens religieux sont incomplets. Ils demandent à être révisés et complétés si l'on veut se donner une vision claire du patrimoine religieux à protéger et à mettre en valeur en priorité.

En l'absence d'un inventaire et d'une hiérarchisation des édifices religieux à l'échelle du Québec, les représentants des différentes traditions et communautés religieuses et ceux du Ministère doivent se référer à des inventaires régionaux, souvent partiels, qui les guident dans leur évaluation et leur appréciation du parc immobilier. Ces inventaires régionaux sont déjà considérés comme de précieux outils par les tables qui peuvent y avoir accès. Mais on constate que seules certaines régions en disposent.

- Ville de Montréal : inventaire
- Ville de Québec : inventaire et hiérarchisation
- MRC de Portneuf : inventaire et hiérarchisation
- Diocèse de Rimouski : inventaire et hiérarchisation
- Gaspésie : inventaire existant pour les catholiques, et en cours de réalisation pour les autres traditions
- Saguenay–Lac-Saint-Jean : inventaire en cours de réalisation
- Montérégie et Estrie : inventaire et hiérarchisation des lieux de culte autres que catholiques

Dans le cas du patrimoine mobilier et des œuvres d'art, les inventaires sont également incomplets et doivent être poursuivis. L'inventaire et la numérisation des collections d'objets des communautés religieuses, un projet conjoint du Musée des religions et de Mission patrimoine religieux, constituent, en ce sens, d'excellentes initiatives qui devraient être étendues aux biens religieux des différentes traditions.

À cet égard, le classement, la citation et la reconnaissance de la valeur patrimoniale, bien qu'ils soient utiles, concernent un trop petit nombre de biens et d'édifices religieux pour contribuer à une évaluation d'ensemble. Rappelons que 236 biens et édifices religieux seulement bénéficient d'un classement, d'une citation ou d'une reconnaissance du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada ou des municipalités et que, de ce nombre, 115 ont déjà reçu une aide financière du programme de Soutien.

La réalisation d'un inventaire **portant sur l'ensemble du territoire**, utilisant pour tous les édifices une **même méthodologie** et des **critères communs**, et **comportant une évaluation de l'état physique et une hiérarchisation des édifices en fonction de leur valeur patrimoniale**, permettrait :

- d'établir, sur des critères communs, une hiérarchie des édifices en fonction de leur valeur patrimoniale;
- de rassembler, de façon uniformisée, l'information nécessaire au nouveau système de pointage;
- de prévoir plus précisément les besoins financiers à moyen et long terme inhérents au maintien et à la sauvegarde des édifices patrimoniaux;
- d'établir un ordre de priorité des interventions en fonction de critères précis;
- de répartir les fonds disponibles en se rapprochant des besoins réels à l'échelle du Québec et de chaque région;
- d'effectuer un meilleur suivi de l'état du parc (ex. : évolution du pourcentage des édifices consolidés).



Chapelle Sainte-Croix, Tadoussac.

La réalisation d'un tel inventaire aurait en outre pour effets :

- de fournir à toutes les tables régionales, ainsi qu'à la Fondation et au Ministère, les mêmes outils de connaissance et de gestion du parc des édifices religieux patrimoniaux;
- de contribuer à la formation sur le terrain de personnel compétent;
- de sensibiliser la population locale à l'importance de ce patrimoine;
- et de fournir des connaissances essentielles à la réalisation de projets de diffusion (tourisme culturel).

Enfin, dans le but de transmettre les connaissances et de partager l'information avec le public, **cet inventaire pourrait être accessible sur le site Internet de la Fondation.**

Dans cette optique, un projet conjoint de la Fondation et du Ministère a été présenté en septembre dernier au Fonds Jeunesse Québec. Il vise à étudier l'ensemble des lieux de culte construits avant 1975, en collaboration constante avec le milieu, et en favorisant l'embauche de ressources locales (16 agents régionaux). Les résultats de cet inventaire uniformisé seront produits sous forme de banques de données informatisées accessibles sur Internet. Les travaux devraient débuter en 2002, pour se terminer en 2003.

5.3 *Action des tables de concertation régionales*

Les tables de concertation régionales sont l'expression d'un des principes de base de la Fondation : l'action décentralisée, qui permet de prendre en considération les collectivités locales ainsi que la diversité des réalités régionales et des traditions religieuses.

Au sein de la Fondation et dans le cadre du programme de Soutien, les tables ont besoin de facto de l'implication du Ministère sur le terrain, de la participation des collectivités locales, de même que de leur intérêt pour un patrimoine qu'elles reconnaissent comme leur et qu'elles s'approprient, ainsi que du dialogue et de la collaboration entre les principales traditions qui ont contribué à façonner l'histoire du Québec.

L'information recueillie auprès des tables, notamment les réponses au questionnaire qui leur a été envoyé l'été dernier, a permis de dégager :

- des **critères communs de sélection des projets**, en fonction des valeurs patrimoniale, architecturale, historique, artistique et de l'authenticité du bien;
- des **critères communs liés au caractère d'urgence**, à la nature des travaux, à la qualité du projet, à l'appropriation par le milieu et à l'intérêt de la population locale;
- une **mise en priorité commune des projets** touchant des immeubles bénéficiant d'un statut juridique (classement, reconnaissance, citation) en vertu de la Loi sur les biens culturels;
- une **mise en priorité commune des travaux** de gros œuvre (fondations, murs porteurs, structure, charpente), des travaux d'enveloppe du bâtiment (toiture, maçonnerie, ouvertures) et de sécurité (protection contre les incendies, électricité).

Cependant, on relève de fortes **disparités dans les ressources** dont disposent les tables. Certaines évoquent le manque d'expertise interne (propriétaires et membres des tables) ou externe (experts, artisans). Des problèmes plus globaux de dépopulation, d'éloignement et de manque de sensibilité de la population à l'égard du patrimoine sont aussi mentionnés.

Tout en respectant l'autonomie décisionnelle des traditions, des régions et des communautés locales, il apparaît donc important pour la Fondation de **fournir aux tables de concertation régionales les outils leur permettant** :

- d'inventorier et d'évaluer le patrimoine existant ou, du moins, d'utiliser adéquatement les inventaires et les hiérarchisations disponibles;
- de définir l'approche d'intervention appropriée et d'en évaluer les effets;
- d'identifier et d'évaluer les experts auxquels elles pourront recourir;
- de déterminer et d'évaluer les modalités d'intervention appropriées.

5.4 *Élargissement du programme de Soutien*

Plusieurs aspects du patrimoine religieux ne sont pas admissibles au programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux : archives documentaires et photographiques, patrimoine funéraire, églises modernes.

La Fondation souhaite étudier, avec le ministère de la Culture et des Communications, les modalités par lesquelles l'aide gouvernementale à la conservation pourrait éventuellement s'étendre à d'autres éléments du patrimoine religieux.



Cimetière, Sainte-Luce-sur-mer.

Source : F. Braut

Églises modernes d'intérêt architectural

Pour répondre aux demandes répétées de plusieurs tables de concertation régionales et de divers acteurs du patrimoine, la Fondation a pris l'initiative de préparer un dossier d'admissibilité des églises modernes au programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux.

À cette fin, la Fondation a constitué un comité consultatif composé d'experts dans le domaine de l'architecture moderne, de représentants du Ministère et de membres de la Fondation. Ce comité regroupait des personnes reconnues pour leurs connaissances, leur expérience et leur sensibilité à l'endroit du patrimoine moderne.

Les membres du comité estiment, en se basant sur la proportion des édifices civils et religieux patrimoniaux classés au Québec, qu'environ 5 % des lieux de culte modernes, soit **quelque 75 églises**, mériteraient d'être cités ou classés, notamment pour leur valeur architecturale ou artistique exceptionnelle, et pourraient obtenir, par l'extension du programme, une aide financière à la restauration.

Voir l'annexe 11 : Dossier d'admissibilité des églises modernes.



Église Notre-Dame-de-Fatima, Jonquière.

Source : F. Braut

5.5 *Accessibilité, accueil et mise en valeur touristique*

L'une des finalités du programme et de l'action de la Fondation est de garder le patrimoine religieux, non seulement en bon état, mais vivant. Ce caractère vivant tient, en premier lieu, à la pérennité des usages religieux et, donc, à la fréquentation des lieux de culte par une communauté de fidèles.

Indépendamment de ces usages, les édifices religieux peuvent demeurer vivants lorsque, dans le respect du caractère sacré du lieu, ils conservent une fonction de rassemblement et d'action communautaire, se prêtent à des activités culturelles (concerts, spectacles, etc.) ou accueillent, dans des locaux attenants, des services à la population. De plus, **l'ensemble du patrimoine religieux demeurera vivant tant qu'il suscitera l'intérêt touristique**, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale.

L'aide à la mise en valeur du patrimoine religieux fait précisément partie de la mission de la Fondation. Cette mise en valeur suppose que soient encouragés, dans le cadre du programme, des travaux en vue d'une meilleure protection des lieux et des personnes (respect des normes, systèmes de gicleurs, paratonnerres, plans d'intervention en cas d'urgence ou de désastre, etc.) et d'une utilisation culturelle ou touristique (éclairage, sonorisation, mesures d'embellissement et d'accessibilité, etc.).

À cet égard, le programme a permis, jusqu'à présent, la réalisation de travaux visant à satisfaire aux normes et à la sécurité. Quant aux travaux de sonorisation, d'éclairage, d'embellissement et d'accessibilité, ils n'ont pas encore été vraiment entrepris, compte tenu de l'importance des travaux d'urgence et de rattrapage qui devaient être d'abord effectués.

La mise en valeur doit être complétée par des **mesures de promotion**, qui supposent que la Fondation consacre des ressources à la promotion, à l'échelle provinciale et nord-américaine, du patrimoine religieux québécois, de ses valeurs architecturales, historiques, artistiques, urbanistiques, des efforts consentis pour sa conservation et des activités culturelles auxquelles il se prête.

À cet égard, on a vu que, jusqu'à présent, les activités de la Fondation en matière de promotion avaient donné lieu, pour l'essentiel, à un site Internet et à quelques publications.

Enfin, la mise en valeur doit s'accompagner de **mesures d'accessibilité et d'accueil** : les visiteurs et touristes doivent pouvoir, au moins durant la saison touristique, accéder aux principaux édifices religieux patrimoniaux dans toutes les régions et y trouver des outils d'interprétation adéquats (visite guidée, documentation).

Or, bien que plusieurs organisations publiques de différents ordres (Tourisme Québec, MRC, municipalités), divers organismes sans but lucratif, régionaux ou locaux, et des propriétaires participent à la mise en valeur touristique du patrimoine religieux (production de guides touristiques, de dépliants, organisation de circuits et de visites guidées, production de spectacles dans les lieux de culte, etc.), les ressources consacrées à ce domaine demeurent modestes, et les actions ne font pas l'objet d'une concertation et d'une coordination d'ensemble qui en accroîtraient la qualité et l'efficacité.

Pourtant, il est clair que seules une mise en valeur et une promotion d'ensemble du patrimoine religieux auraient pour effet :

- de rendre les édifices religieux patrimoniaux plus attrayants;
- de valoriser, aux yeux des Québécois, la richesse culturelle unique que représente leur patrimoine religieux;
- de susciter un regain de fréquentation des édifices religieux patrimoniaux;
- de susciter un intérêt touristique supplémentaire chez l'ensemble des Nord-américains;
- d'augmenter, pour l'économie québécoise, les retombées associées aux activités culturelles et touristiques.

Sur ce chapitre, la Fondation entend donc intensifier son action en partenariat avec les propriétaires, les organismes sans but lucratif, les MRC, les municipalités et les autres instances déjà impliqués dans ce domaine, et notamment proposer un projet d'accueil et d'accessibilité dans les principaux édifices religieux patrimoniaux.

5.6 Édifices religieux excédentaires

Plusieurs facteurs sociaux conjugués (vieillesse de la population, migration vers les villes-centres, migration des quartiers urbains centraux vers la banlieue, baisse des vocations religieuses) auront pour effet prévisible qu'un nombre croissant de lieux de culte patrimoniaux, se trouvant sans fréquentation suffisante, ne seront plus utilisés pour leurs fins premières (et, donc, ne seront plus admissibles au programme de Soutien). Déjà, c'est une réalité pour un grand nombre de presbytères et de couvents, qui ont été fermés et recyclés.

Cette menace pèse notamment sur certaines églises monumentales, et donc coûteuses à entretenir, généralement érigées dans les quartiers centraux des villes et dont la fréquentation locale diminue.

À cet égard, il importe de rappeler qu'**il en coûtera toujours moins cher au gouvernement de soutenir une église servant à des fins culturelles, culturelles et communautaires que d'en hériter comme d'un espace patrimonial à recycler.**

La Fondation demeure toutefois consciente qu'il faudra faire des choix et que toutes ces églises ne pourront être sauvées.

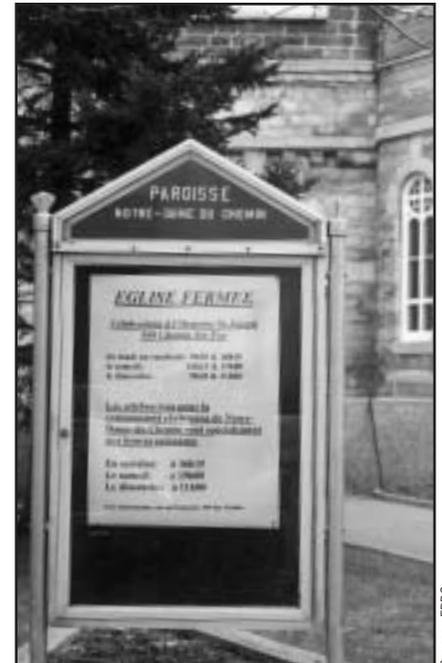
Il est difficile d'établir un portrait clair des lieux de culte fermés ou en voie de l'être à l'échelle du Québec. L'état des réflexions sur la rationalisation du parc immobilier religieux varie énormément selon les régions, les traditions et les communautés religieuses.

Chez les catholiques, plusieurs diocèses ont amorcé une réflexion sur la fusion des paroisses et la fermeture de lieux de culte, en raison de la baisse de fréquentation, des disponibilités financières des fabriques, de la diminution de personnel et de la proximité des églises. Toutefois, l'approche et les actions potentielles devraient différer d'un diocèse à l'autre, selon qu'ils desservent un milieu urbain ou rural, car même si la pratique religieuse est en baisse partout au Québec, la population rurale demeure profondément attachée à des valeurs traditionnelles, aussi réagit-elle plus négativement à la fermeture d'une église.

Les représentants des autres traditions doivent eux aussi composer avec les mêmes contraintes, ce qui rend difficile le maintien du parc immobilier. Certaines églises rurales sont utilisées plus particulièrement pour les services funèbres et le cimetière adjacent; d'autres sont fréquentées occasionnellement et offrent quelques services par année, conservant ainsi leur statut de lieu de culte. De cette façon, des églises solidement enracinées dans l'histoire de la communauté et du territoire continuent à être entretenues.

À l'été de 2001, la Fondation a entrepris une enquête auprès de ses membres des différents diocèses et traditions religieuses afin de connaître les lieux de culte fermés ou en voie de l'être sur l'ensemble de son territoire. Ne sont pas inscrits sur cette liste les lieux de culte qui, depuis leur fermeture, ont été réutilisés par une autre tradition religieuse, recyclés dans une autre fonction ou démolis.

Voir l'annexe 12 : Liste des lieux de culte fermés ou en voie de l'être.



L'Église Notre-Dame-du-Chemin annonce sa fermeture, quelques temps avant sa démolition.

Source : FFRQ

Hierarchie des solutions

La Fondation privilégie le maintien des fonctions d'origine (soit des fonctions culturelles), car il s'agit de la meilleure garantie de pérennité de la conservation du patrimoine. Ce maintien peut prendre différentes formes :

- la **réutilisation** pour le culte, par une autre communauté ou une autre tradition;
- le **partage**, pour le culte, entre deux communautés ou deux traditions;
- la **conversion d'une partie de l'espace** (presbytère, bâtiments annexes, sous-sol), permettant de conserver les fonctions culturelles dans l'église, tout en réduisant le fardeau financier des propriétaires;
- la **création d'un lieu polyvalent** par la réalisation d'aménagements permanents (par exemple, lieu de culte et salle de concert, d'enregistrement ou d'exposition).

Il s'agit d'autant de solutions à envisager pour éviter la fermeture pure et simple des lieux de culte ou leur recyclage. Les deux premières options (réutilisation et partage) **évitent d'avoir à assumer les coûts inhérents à un recyclage et, aux pouvoirs publics, d'assumer la charge de l'édifice recyclé, le plus souvent à des fins culturelles** (bibliothèque, musée, etc.). Cependant, elles peuvent requérir certains réaménagements des lieux.

Les deux dernières options (conversion partielle et création d'un lieu polyvalent) devraient viser de préférence **un second usage lucratif, qui éviterait aussi une prise en charge des lieux par les pouvoirs publics**. Un tel objectif paraît plus facile à atteindre pour les lieux de culte situés dans les quartiers centraux que pour ceux des anciens quartiers ouvriers. Ces conversions partielles et créations de lieux polyvalents devraient favoriser le partenariat avec des organismes à vocation sociale et culturelle. Les organismes civils appelés à partager les lieux devraient être intégrés, sur le plan administratif, au processus décisionnel concernant le réaménagement, puis la gestion de ces lieux.

Le cas de l'église Sainte-Françoise-Romaine de Lotbinière est un exemple intéressant de création d'un lieu polyvalent, alors qu'en 1996 la nef a été transformée en salle abritant gymnase avec vestiaires et salles de toilettes au sous-sol. Le chœur est inchangé et une porte pliante le sépare de la salle polyvalente.

Recyclage des édifices religieux patrimoniaux

Le recyclage à d'autres fins est une option qui a déjà été appliquée à des édifices religieux. Ainsi, plusieurs presbytères ont changé de fonction pour devenir des gîtes touristiques, des restaurants ou des résidences privées. Il en est de même de plusieurs couvents qui ont été transformés en immeubles résidentiels. En ce qui concerne le recyclage des lieux de culte, le succès d'une telle formule dépend du respect des critères de jugement actuels. Ainsi, en cas de recyclage, la Fondation privilégie :

- la **compatibilité des fonctions prévues (de préférence, des usages communautaires et culturels) et des fonctions d'origine;**
 - et la **préservation des caractéristiques architecturales et des volumes intérieurs.**
- Même lorsque ces critères sont respectés, le recyclage des lieux de culte n'offre que des **perspectives limitées**, que ce soit :
- en ce qui a trait à leur usage (fonction artistique ou intellectuelle supposant le recueillement : bibliothèque, musée, salle de concert, etc.);
 - ou concernant leur financement (**très principalement les fonds publics**, dans la mesure où l'usage retenu relève des pouvoirs publics).



Presbytère du Sacré-Cœur, Chicoutimi.

Afin de faciliter la reconversion des lieux de culte qui constituent un témoignage essentiel à la compréhension de notre histoire et de notre culture, le gouvernement du Québec a mis sur pied, en 1999, le programme de Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux.

Voir l'annexe 13 : Programme de Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux.

Ce programme vise principalement à contribuer aux projets de recyclage des lieux de culte désaffectés qui présentent un intérêt patrimonial reconnu, à protéger le caractère patrimonial des lieux de culte les plus intéressants et à favoriser la prise en charge par le milieu des lieux de culte qui ont perdu leur vocation d'origine.

Le recyclage du presbytère du Sacré-Cœur de Chicoutimi à des fins communautaires, annoncé le 20 septembre dernier par la ministre de la Culture et des Communications, constitue le premier projet à bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme de Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux.

Malgré l'apport potentiel de ce programme, le recyclage des édifices religieux excédentaires qui présentent un intérêt patrimonial reconnu reste une opération délicate, puisque l'on doit trouver une fonction compatible avec l'architecture du lieu et assurer une solution viable du point de vue financier.

Pour venir à la rescousse des propriétaires qui font face à la nécessité de se départir rapidement des édifices religieux patrimoniaux avant qu'une option satisfaisante ait pu être retenue, il apparaît impératif de mettre sur pied une **fiducie de gestion des biens immobiliers excédentaires**. Cette fiducie prendrait en charge la gestion immobilière et deviendrait provisoirement propriétaire des biens, en attendant de trouver un tiers acquéreur qui réponde aux critères mentionnés précédemment.

Ententes entre le Ministère et les autorités religieuses

Depuis 1999, **deux ententes ont été signées entre le ministère de la Culture et des Communications et les autorités religieuses** afin de prendre les moyens nécessaires pour assurer la conservation des lieux de culte d'intérêt patrimonial et de définir les modalités quant à la désaffectation des édifices excédentaires situés sur les territoires des villes de Québec et de Montréal.

Déclaration conjointe relative aux églises situées sur le territoire de la ville de Québec

Une entente a été signée en avril 1999 entre le **diocèse de Québec**, la **Ville de Québec** et le **ministère de la Culture et des Communications**, afin de prendre les mesures appropriées pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux de la ville de Québec.

Dans un premier temps, les efforts de chacun des partenaires de l'entente ont été consacrés à l'évaluation et à l'analyse de la situation des églises du territoire de la ville de Québec.

La déclaration conjointe établit les bases d'un mode de gestion du patrimoine religieux. Elle détermine une **classification des églises de la ville de Québec en trois catégories d'intérêt** : valeur patrimoniale élevée (extérieur et intérieur); valeur patrimoniale significative (enveloppe extérieure); valeur communautaire.

De plus, la déclaration présente chacune des étapes de mise en disponibilité des églises ainsi que les engagements du diocèse et des assemblées de fabriques, du ministère de la Culture et des Communications et de la Ville de Québec.



Source : FFRQ

La signature de l'entente sur le recyclage partiel.
26 novembre 2001.

Entente sur l'établissement d'un plan d'action relatif à la consolidation des lieux de culte d'intérêt patrimonial de la région de Montréal – Volet recyclage partiel

Cette entente, conclue en novembre 2001, a pour but de formaliser le partenariat entre les **principales traditions religieuses propriétaires d'édifices patrimoniaux** (catholique, anglicane, de l'Église Unie, presbytérienne) et le **ministère de la Culture et des Communications**, en vue de mettre en œuvre un plan de consolidation des lieux de culte d'intérêt patrimonial de la région de Montréal.

L'entente s'appuie sur la mise à jour de l'inventaire et l'évaluation de l'intérêt patrimonial des lieux de culte de la région. Elle favorise le partage ou la réutilisation entre les traditions des lieux de culte d'intérêt patrimonial jugés excédentaires. Elle vise également à identifier, parmi l'ensemble des lieux de culte d'intérêt patrimonial, ceux qui sont dans une situation précaire et à évaluer les risques de désaffectation à moyen terme (cinq ans).

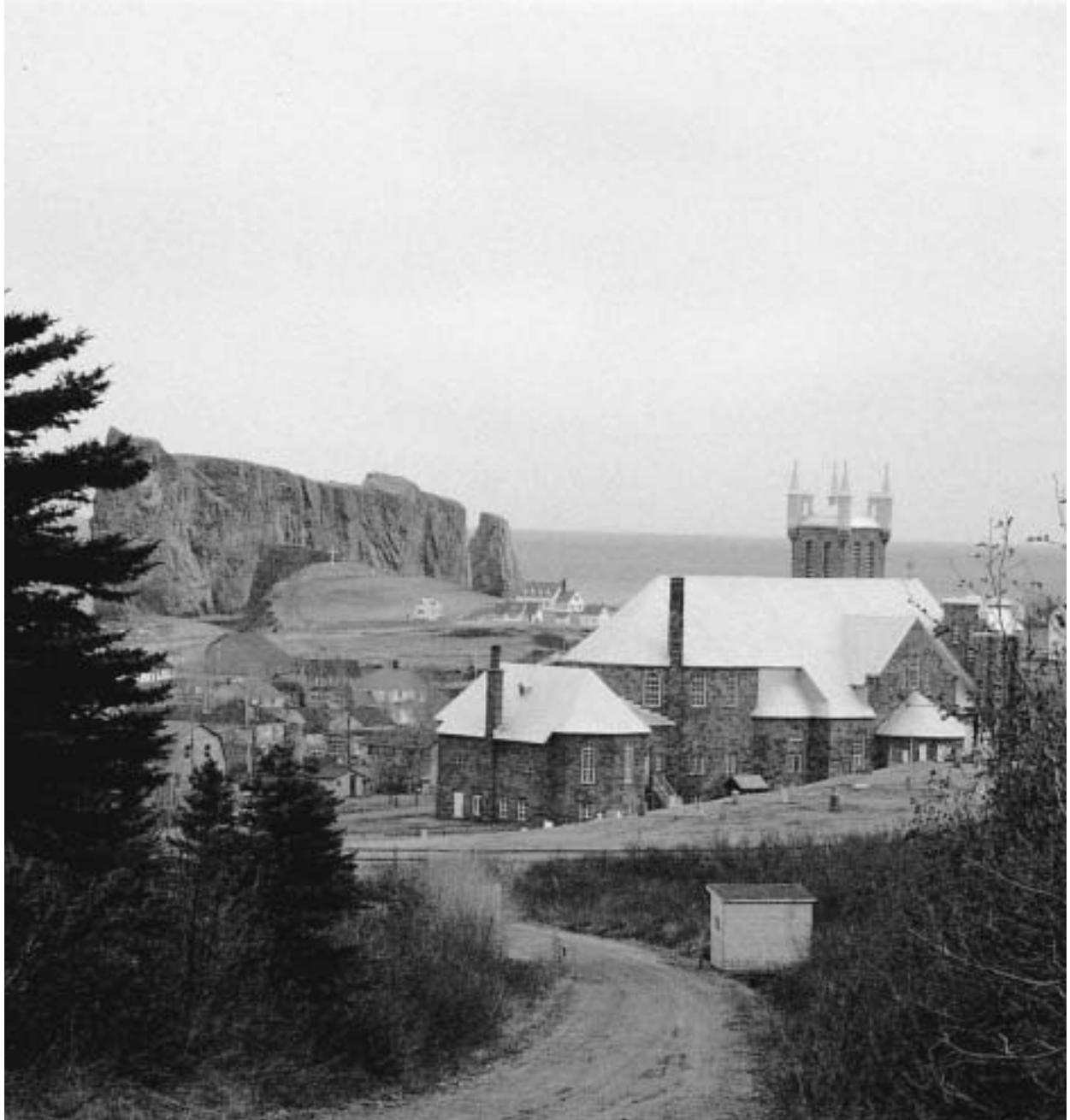
Dans le cas où la fermeture et l'aliénation de lieux de culte seraient envisagées, les traditions religieuses de la région de Montréal s'engagent, entre autres, à fermer de préférence les lieux de culte sans intérêt patrimonial, à ne pas fermer de lieux de culte sans avoir défini de solution viable et à prévoir des délais suffisants entre l'avis de fermeture et la fermeture effective, afin que la population locale et les diverses instances en cause soient informées et consultées.

Cette entente s'inscrit dans le cadre du **volet recyclage partiel**, alors qu'une partie des fonds (1,5 M\$) du programme de Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux y sera consacrée. Ce volet vise à soutenir **des études et des travaux de création d'espaces polyvalents** qui permettent de rentabiliser l'occupation ainsi que des **travaux de conversion partielle des lieux de culte patrimoniaux**, incluant les travaux d'aménagement requis pour le partage ou la réutilisation.



Source : F. Brault

Cathédrale Immaculée-Conception, Trois-Rivières.



Source : FPRO

Église Saint-Michel, Percé.

6. Propositions

Pour être à même de relever les défis énumérés au chapitre précédent, la Fondation propose :

1. de conclure, avec le gouvernement du Québec, une **entente de financement à plus long terme permettant** de répondre aux besoins financiers identifiés dans le cadre d'une planification triennale;
2. d'**explorer de nouveaux partenariats financiers**, notamment dans le cas d'interventions portant sur des édifices majeurs, et de **planifier**, en collaboration avec le Ministère, **une diversification du financement accordé par le gouvernement du Québec** à divers aspects de l'action de la Fondation (ex. : Tourisme Québec, Fonds Jeunesse, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, etc.);
3. de **réaliser, à l'aide d'un financement gouvernemental, un inventaire méthodique et systématique des édifices religieux patrimoniaux sur l'ensemble du territoire**, comportant une inspection, une analyse, une catégorisation de chacun des édifices selon des critères uniformes, ce qui permettrait de les hiérarchiser, d'établir un ordre de priorité des interventions et de mieux planifier la nature, les coûts et la séquence de ces interventions, et qui fournirait aux tables de concertation régionales, à la Fondation et au Ministère un précieux outil de décision et de gestion;
4. de poursuivre la consolidation du parc immobilier en considérant en priorité les **projets de restauration des biens et des édifices religieux d'intérêt patrimonial** selon les principaux critères reconnus (valeurs historique, architecturale et d'authenticité), en particulier ceux qui bénéficient d'un statut juridique (classement, reconnaissance, citation) en vertu de la Loi sur les biens culturels;
5. de répondre en priorité aux **besoins de réparations d'urgence et de rattrapage** dans la sauvegarde des bâtiments religieux, notamment les travaux de gros œuvre et d'amélioration des systèmes de protection contre les incendies et d'électricité;
6. d'encourager les **travaux de mise en valeur** (restauration des décors intérieurs, mesures d'embellissement et d'accessibilité) permettant de rendre plus attrayants les édifices religieux patrimoniaux d'intérêt touristique;



Archevêché de Sherbrooke, Sherbrooke.

Source : MCCQ



Église Saint-Enfant-Jésus-du-MileEnd, Montréal.

7. d'étudier, avec les représentants du Ministère, la possibilité d'**élargissement du programme aux églises modernes d'intérêt exceptionnel**, aux archives religieuses et au patrimoine funéraire;
8. de **soutenir et de renforcer les tables de concertation régionales**, notamment par la réalisation d'un inventaire et d'une hiérarchisation des édifices patrimoniaux à l'échelle du Québec, ainsi que par la **production d'outils de décision et de gestion sur mesure** (guide d'entretien des bâtiments religieux, brochures sur les techniques de chantier, liste de vérification ou autres);
9. de réaliser, en partenariat avec Tourisme Québec, un **plan d'action pour le développement du tourisme religieux** au Québec et d'évaluer l'opportunité de créer un fonds permettant de soutenir financièrement les activités de promotion du patrimoine religieux;

10. d'établir, avec les instances locales, un **accès accru aux lieux religieux patrimoniaux d'intérêt touristique** et de produire une documentation standardisée destinée aux visiteurs;
11. d'**offrir, aux visiteurs et touristes** des principaux lieux et édifices religieux patrimoniaux du Québec, un **accueil de qualité** (horaires, visites guidées, interprétation), notamment par la réalisation, en collaboration avec les propriétaires et organismes impliqués de même qu'avec l'aide gouvernementale, d'un **programme d'emplois d'été**, correspondant à la saison touristique, pour l'embauche et la formation de guides-interprètes;
12. d'**étendre, à l'ensemble du Québec, les ententes** entre les autorités religieuses et le Ministère, **en vue de préserver le parc immobilier des édifices religieux patrimoniaux jugés excédentaires**. De telles ententes devraient favoriser toutes les solutions de rechange à la fermeture et à l'aliénation des édifices considérés comme excédentaires par leurs propriétaires;
13. d'évaluer, avec les représentants du Ministère, la possibilité de **créer une fiducie de gestion des immeubles religieux excédentaires** en réponse au risque de disparition ou d'altération irrémédiable d'édifices et de lieux patrimoniaux, et pour mettre fin aux interventions de sauve-qui-peut.

Liste des tableaux et des graphiques

1. Répartition des enveloppes d'engagement selon les années budgétaires et les volets du programme
2. Nombre cumulatif de propriétés subventionnées par le programme (volet 1)
3. Répartition de l'aide financière selon les régions administratives (volet 1)
4. Répartition de l'aide financière selon les traditions religieuses (volet 1)
5. Répartition de l'aide financière selon les types de travaux (volet 1)
6. Répartition de l'aide financière selon le montant accordé (volet 1)
7. Édifices religieux ayant reçu une aide financière pour 1 M\$ ou plus (volet 1)
8. Répartition de l'aide financière selon les régions administratives (volet 2)
9. Répartition de l'aide financière selon les traditions religieuses (volet 2)
10. Répartition de l'aide financière selon les types de travaux (volet 2)
11. Répartition de l'aide financière selon le montant accordé (volet 2)
12. Participation financière du milieu selon les régions administratives (volet 1)

Bibliographie

Monographies

NOPPEN, LUC, LUCIE K. MORISSET ET ROBERT CARON

La conservation des églises dans les villes-centres. Actes du Premier Colloque international sur l'avenir des biens d'Église, Québec, Éditions Septentrion, 1997, 202 p.

SIMARD, JEAN

Le patrimoine religieux au Québec, Exposé de la situation et orientations, Québec, Les Publications du Québec, 1998, 55 p.

Études et rapports

COMMISSION DES BIENS CULTURELS

Assurer la pérennité du patrimoine religieux du Québec. Problématique, enjeux, orientations, Rapport-synthèse, juillet 2000, 12 p.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS

Le patrimoine religieux du Québec, printemps 1996.

DESROSIERS, FRANÇOIS

Les retombées économiques du programme de sauvegarde du patrimoine religieux du Québec, 1996-1999, avril 1999, 41 p.

GINTER

Projet de réfection des églises patrimoniales. Avant-projet, Document synthèse réalisé pour l'Archevêché de Montréal, Comité de construction et d'art sacré, 104 p., Annexes : 1. Les textes historiques, 79 p.; 2. Le programme des travaux; 3. Le plan du coût, 15 janvier 1993.

GROUPE-CONSEIL SUR LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUEBEC

Notre patrimoine, un présent du passé, novembre 2000, 64 p.

HERITAGE ALIVE

Project for the restoration of churches and synagogues. Feasibility Study, 2 mars 1993.

JOBIN, MICHEL

Bilan et problématique. Synthèse du patrimoine religieux, sous la direction de Daniel Lauzon, ministère des Affaires culturelles, Direction des biens culturels, mars 1992, 48 p.

OFFICE DES CONGRES ET DU TOURISME DU GRAND MONTREAL

Étude sur le potentiel touristique du patrimoine religieux montréalais, Rapport final, Département de recherche et de développement, août 1995, 67 p.

OFFICE DES CONGRES ET DU TOURISME DU GRAND MONTREAL

Les retombées économiques du projet de réfection d'églises patrimoniales montréalaises. Département de recherche et de développement, janvier 1994, 29 p.

Périodiques

« Le patrimoine religieux a-t-il un avenir? », *Continuité*, no 79, hiver 1998-1999.

« Tourisme et religion », *Téoros*, vol. 16, no 2, été 1997.

Urbanité, vol. 5, no 3, automne 2000.

Documents produits par la Fondation du patrimoine religieux

Évaluation des besoins financiers du patrimoine religieux pour les trois prochaines années, mars 2001.

Journée d'étude des tables régionales de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, Rapport synthèse, septembre 1999, 14 p.

La Corporation du patrimoine religieux du Québec. Pour la participation des communautés locales à l'entretien préventif, 1995, 8 p.

Mémoire de la Fondation du patrimoine religieux du Québec au groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel, octobre 1999, 9 p.

Nouvelle Lumière. Proposition de principes et lignes directrices devant guider la sauvegarde du patrimoine religieux du Québec, octobre 2000, 21 p.

Plan stratégique 1999-2002, janvier 1999, 33 p.

Pour la préservation du patrimoine religieux moderne, mars 2001.

Pour une fondation canadienne du patrimoine religieux, Mémoire, 26 septembre 1996, 12 p.

Rapport annuel 1996-1997, Premier rapport présenté au Comité de coordination.

Rapport annuel 1997-1998, Deuxième rapport présenté au Comité de coordination.

Rapport annuel 1998-1999, Troisième rapport présenté au Comité de coordination.

Rapport annuel 1999-2000, Quatrième rapport présenté au Comité de coordination.

Rapport annuel 2000-2001, Cinquième rapport présenté au Comité de coordination.

Annexes

1. Liste des membres des structures organisationnelles
2. Principes de conservation et de restauration
3. Protocole d'entente ministre-Fondation
4. Protocoles d'entente Fondation-bénéficiaire (volets 1 et 2)
5. Répartition des enveloppes régionales selon le système de pointage
6. Liste des projets spéciaux
7. Liste des projets subventionnés (volet 1)
8. Liste des projets subventionnés (volet 2)
9. Questionnaires remplis par les tables de concertation régionales
10. Évaluation sommaire des besoins financiers du patrimoine religieux pour les trois prochaines années
11. Dossier d'admissibilité des églises modernes
12. Liste des lieux de culte fermés ou en voie de l'être
13. Programme de Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux



Église Sainte-Agathe, Sainte-Agathe-des-Monts.

Source : FFRQ